



Pauvreté des enfants : s'indigner ne suffit pas

PAGE 7

© DPA Reporters

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Hôpital

Déclaration d'admission

Le patient hospitalisé doit préciser son choix de chambre dans un document officiel qui l'informe des implications financières. La facture peut très fortement varier selon le type de chambre.

PAGE 2



Sport

Parkour : l'art de se déplacer

Ils ont entre 7 et 17 ans et partagent l'amour du risque. Durant une semaine, ils ont appris à se déplacer à la manière des Yamakasis, sous la guidance de Promusport et d'une école de Freerun. Découverte d'une discipline peu connue.

PAGE 5

Actualité

Faut-il tout montrer ?

Syrie, Gaza, Ukraine... les séquences violentes s'étalent dans les médias. L'insoutenable nous incite-t-il à ouvrir les yeux ?

PAGE 3

Édito

"Ma chère Europe..."

Alda Greoli, pour son dernier éditorial en tant que secrétaire nationale de la MC, dénonce la tendance du tout au marché. Elle invite à construire un avenir solidaire.

PAGE 12

Hôpital

La déclaration d'admission, un document important

Le patient hospitalisé peut choisir de séjourner en chambre individuelle ou dans une chambre à deux ou plusieurs lits. Il doit préciser son choix dans "la déclaration d'admission", un document obligatoirement fourni par l'hôpital. En effet, la facture peut très fortement varier selon le type de chambre choisi.

Au plus tard au moment de leur admission, tous les patients hospitalisés - que ce soit pour une hospitalisation classique, de jour ou en hôpital psychiatrique - doivent compléter et signer "une déclaration d'admission". Le modèle légal de ce document utilisé pour une hospitalisation classique (au moins une nuitée) ainsi que le formulaire explicatif qui y est joint ont récemment été modifiés et clarifiés (1). De quoi s'agit-il ?

En une page A4, la **déclaration d'admission** reprend les conditions financières de l'hôpital et permet au patient de choisir les modalités de sa prise en charge. Le **formulaire explicatif**, quant à lui, fournit plus de détails : les types de chambre, les frais de séjour, les frais pharmaceutiques, les honoraires médicaux, les frais divers, les acomptes... Sur la déclaration d'admission, le patient doit cocher le type de chambre dans laquelle il souhaite séjourner : individuelle, double ou commune. Idem s'il s'agit d'un enfant et que le parent veut accompagner son enfant hospitalisé (rooming in). Ces choix ont une forte incidence

Le patient doit cocher le type de chambre dans laquelle il souhaite séjourner : individuelle, double ou commune.

sur le coût (lire "Quelques conseils"). Par contre, ils n'ont aucun impact sur la qualité des soins dispensés et ne remettent pas en cause la possibilité de choisir son médecin. Lorsqu'un acompte est demandé pour les frais de séjour, le montant versé devra être mentionné sur le document, tout comme les conditions de facturation.

Une fois complétée, la déclaration d'admission - établie en deux exemplaires - doit être signée par le patient et par l'employé de l'hôpital, chacun en conservant un exemplaire (2). Le document peut être signé électroniquement. Dans ce cas, le patient reçoit toujours

une version papier.

//JD

(1) Arrêté royal du 28 mars 2014 modifiant l'AR du 17 juin 2004 concernant la déclaration d'admission à l'hôpital - MB du 17 juin 2014 (édition 2).
(2) En cas d'urgence, la déclaration d'admission doit être signée par le patient dès que possible. Dans tous les cas, si le patient n'est pas en capacité de compléter le document, son représentant légal ou un parent proche peut le faire à sa place.



© Van Parijs - Nacho-Moro

Quelques conseils

- En cas d'hospitalisation programmée, demandez préalablement les deux documents à l'hôpital (ou téléchargez-les sur son site) afin d'en prendre connaissance et d'y réfléchir au calme chez vous.
 - Lisez attentivement la déclaration d'admission et n'hésitez pas à poser toutes vos questions.
 - Optez pour une chambre double ou commune si vous ne souhaitez pas payer de supplément de chambre ni de suppléments d'honoraires pour une hospitalisation classique.
 - Si vous optez pour une chambre individuelle, un supplément de chambre vous sera facturé (sauf s'il s'agit d'un enfant accompagné d'un parent). De plus, aussi bien les médecins conventionnés que non conventionnés pourront vous réclamer des suppléments d'honoraires (conformément à la déclaration d'admission qui énonce des maxima). Ces suppléments peuvent être très coûteux. Si vous bénéficiez d'une assurance hospitalisation, vérifiez votre couverture car il existe souvent des plafonds d'intervention.
 - Le médecin et l'hôpital ne peuvent vous imposer le choix de la chambre individuelle. Mais lorsque votre état de santé ou votre traitement le nécessite, le médecin peut décider de vous placer en chambre particulière. Dans ce cas, aucun supplément de chambre ni d'honoraires ne peut vous être facturé.
 - Ne payez jamais les montants liés à votre hospitalisation directement au médecin. Tous les frais et suppléments sont facturés par l'hôpital.
 - La déclaration d'admission n'est pas un devis. Certains frais ne sont pas prévisibles. Mais n'hésitez pas à demander à votre médecin une évaluation du coût surtout si du matériel doit être utilisé (implant, prothèse...).
 - Conservez votre déclaration d'admission pendant deux ans. Elle servira de preuve en cas de contestation de la facture.
 - Faites parvenir votre facture d'hôpital originale à votre conseiller mutualiste (en gardant éventuellement une copie) pour bénéficier de l'Hospi solidaire, un avantage de votre assurance complémentaire.
 - Si vous avez des doutes ou questions concernant votre facture, adressez-vous à votre conseiller mutualiste avant de la payer à l'hôpital.
- >> Plus d'infos : appelez gratuitement la MC au 0800 10 9 7, contactez votre conseiller mutualiste ou surfez sur www.mc.be (rubrique "Que faire en cas de..." - onglet "admission à l'hôpital").



© Richard Villalon - Beipress

Le Service social vous informe

Le compteur à budget en Wallonie

En Wallonie (1), lorsqu'un client est en défaut de paiement de ses factures de gaz et/ou d'électricité, le fournisseur d'énergie demande alors au gestionnaire de réseau de distribution de placer un compteur à budget chez ce client. Ce compteur fonctionne avec une carte prépayée comme pour le GSM.

Lorsque les factures d'énergie ont été impayées et les procédures de rappel et de mise en demeure laissées sans suite, le fournisseur d'énergie déclare son client en défaut de paiement. Il lui envoie alors un courrier lui annonçant le placement d'un compteur à budget par le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) (2). Le fournisseur en informe le CPAS à moins que le client ne s'y oppose. Les frais de placement du compteur sont à la charge du client : maximum 100 euros pour l'électricité et maximum 150 euros pour le gaz. Si le client n'est pas présent au moment du placement, l'intervention est tout de même facturée et peut être très onéreuse.

Le client reçoit une carte lui permettant de prépayer sa consommation.

Le client reçoit une carte lui permettant de prépayer sa consommation. Lors du placement, il bénéficie de 2 à 3 jours de consommation, le temps de charger la carte auprès des points de rechargement du GRD ou de certains CPAS et commerçants. S'il n'a pas les moyens de charger la carte, un crédit de secours peut être activé ou une avance accordée. Au prochain chargement, le versement servira d'abord à rembourser ces avances.

Le prépaiement ne constitue pas un remboursement de la dette. Les factures précédentes restent donc à honorer. Le client continue à recevoir des factures de régularisation par son fournisseur d'énergie. En ef-

fet, le tarif négocié peut être différent de celui appliqué via le compteur à budget. L'utilisation du compteur à budget peut s'avérer compliquée. Des brochures explicatives existent. Mais l'accompagnement par le CPAS est certainement précieux.

Client protégé

Si le client bénéficie du tarif social, il est "protégé". Des droits lui sont alors garantis. Par exemple, le placement du compteur à budget est gratuit et le tarif social reste d'application. Si le client protégé bénéficie d'un compteur à budget pour l'électricité, une puissance limitée à 10 ampères - soit 2.200 watts, ce qui correspond à la puissance d'un four électrique - lui est garantie pendant six mois. Du 1^{er} novembre au 15 mars, cette puissance minimale lui est aussi assurée, même s'il n'a pas les moyens de recharger sa carte. Si le client protégé bénéficie d'un compteur à budget pour le gaz, sa consommation lui est garantie pendant la période hivernale, s'il n'a pas les moyens de payer. Le GRD délivre alors une carte de consommation dont le remboursement sera évoqué lors d'une commission locale pour l'énergie.

Prévenir plutôt que guérir

Réduire sa consommation d'énergie est une première étape. Des séances d'information sur les économies d'énergie sont organisées par les CPAS, les service d'éco-conseil des communes, etc. Au moins une fois par an, il est conseillé de vérifier que le contrat signé avec son fournisseur d'énergie correspond aux besoins du ménage, offre le meilleur tarif et le service attendu. Même s'il faut respecter une procédure, changer de fournisseur est assez aisé. En outre, dès les premières difficultés à payer ses factures d'énergie, il est conseillé de négocier au plus tôt un plan de paiement. Pour parvenir à une solution réaliste à hauteur de la capacité de paiement, il ne faut pas hésiter à solliciter l'aide du CPAS.

//SERVICE SOCIAL

(1) Un système de compteur à budget est également prévu en Flandre mais la législation est différente. Se renseigner auprès de la Vreg. En région bruxelloise, les mesures liées aux procédures de défaut de paiement sont aussi réglementées différemment. Contacter le service Infor GazElec (voir coordonnées ci-dessous).
(2) Il existe plusieurs GRD, le principal est Ores.

Plus d'infos

- > Pour comparer les prix des fournisseurs, connaître son gestionnaire de réseau de distribution ou calculer le tarif social, des applications sont en ligne sur le site de la Commission wallonne pour l'Énergie : www.cwape.be
- > Pour en savoir plus sur la fourniture en énergie :
 - Wallonie : Énergie Info Wallonie • 081/39.06.26 • www.energieinfowallonie.be
 - Région bruxelloise : Infor GazElec • 02/209.21.90 • www.gazelec.info
 - Flandre : Vreg • 1700 (n° de tél. gratuit) • www.vreg.be
- > Pour bénéficier d'un accompagnement dans la gestion de la consommation d'énergie, s'adresser au CPAS de sa commune.

Droits

Une protection sur mesure pour les adultes vulnérables

La réforme des différents systèmes protégeant les adultes en situation de fragilité entre en vigueur ce 1^{er} septembre 2014. Le nouveau statut de protection s'appuie davantage sur les capacités des personnes dites vulnérables. Il doit permettre un accompagnement sur mesure.

Handicap mental de naissance, maladie d'Alzheimer, démence, cérébro-lésions, troubles psychiques... Autant d'affections qui peuvent mettre à mal l'autonomie dans les décisions à prendre au quotidien de l'existence. Actuellement, les adultes en situation de vulnérabilité peuvent être protégés via différents systèmes qui concernent leurs biens ou leur personne : minorité prolongée, administration provisoire des biens, conseil judiciaire.... Ces régimes ont fait l'objet de vives critiques : systèmes trop nombreux et rigides, règles complexes, et last but not least, régimes non conformes aux exigences prévues dans les conventions internationales en matière de droits humains.

Attendue de longue date, une loi réformant ces systèmes de protection a été adoptée au Parlement fédéral en mars 2013 (1). Elle entre en vigueur ce mois-ci. Mais attention, le nouveau régime ne concerne que les personnes qui introduisent une première demande de mise sous protection à partir du 1^{er} septembre 2014. Pour les personnes déjà sous protection, une période transitoire est prévue et rien ne changera d'ici plusieurs mois, voire années. Ainsi, par exemple, le juge de paix a jusqu'au 1^{er} septembre 2016 pour convoquer et entendre la personne sous administration provisoire et transformer la mesure selon les critères de la nouvelle loi. Pour la personne sous minorité prolongée, la date butoir est plus lointaine encore : le 1^{er} septembre 2019.

Entre autonomie et protection

La plupart des systèmes existants sont supprimés par la nouvelle loi. A terme, exit donc la minorité prolongée, l'administration provisoire, le conseil judiciaire et l'interdiction judiciaire. Un seul statut global de protection subsistera à l'avenir (2). Il est basé sur l'actuelle "administration provisoire" des biens et est étendu aux décisions qui ont trait à la personne elle-même (choisir son lieu de résidence, se marier, reconnaître un enfant, exercer ses droits politiques...) "Selon le principe essentiel de la loi,

chaque personne, même présentant des troubles du fonctionnement, doit pouvoir exercer elle-même ses droits, explique Olivier Beaujean, juriste à l'ASBL Droits Quotidiens (3). Le but est de mettre en place une mesure de protection adaptée aux besoins de la personne, en respectant ses capacités et ses demandes".

Deux types de protection seront envisageables, en fonction des situations individuelles :

> La personne capable d'exprimer sa volonté organise elle-même sa protection, sans l'intervention d'un juge de paix (c'est la protection extra-judiciaire). Elle choisit librement un mandataire à qui elle délègue la gestion de ses biens ou des tâches précises comme, par exemple, la vente d'un bien immobilier. Le document qui consigne ce mandat doit être déposé chez un notaire ou au greffe de la justice de paix. Il est consultable auprès de la Fédération royale des notaires.

> La personne est protégée à la suite d'une décision rendue par le juge de paix (c'est la protection judiciaire). Dans ce cas de figure, deux formes de protection existent : l'assistance ou

la représentation. Elles peuvent concerner tant les biens que la personne elle-même. Si l'assistance suffit, le juge de paix désigne un administrateur chargé de cosigner des actes juridiques importants ou de donner son accord préalable à certaines décisions. La personne protégée reste active. Elle est simplement accompagnée pour ne pas prendre d'engagement contraire à ses intérêts. Si l'assistance ne suffit pas, le juge de paix charge alors l'administrateur de représenter la personne

"Le but de la loi est de mettre en place une mesure de protection adaptée aux besoins de la personne à protéger, en respectant ses capacités et ses demandes"

soit pour des actes bien déterminés, soit de manière générale en fonction de ses capacités. "Le juge peut combiner l'assistance et la représentation en estimant que pour certains actes, seule une assistance est nécessaire tandis que pour d'autres, un régime de représentation doit être mis en place, précise Olivier Beaujean. L'ordonnance écrite par le juge énonce explicitement les mesures de protection prises sur les biens et/ou la personne"

Dans un souci de personnalisation, la loi prévoit que la mesure de protection soit revue tous les deux ans par le juge de paix. Il est donc possible de la réadapter selon l'évolution de l'état de santé. Par ailleurs, la loi encourage la personne fragilisée à désigner une personne de confiance qui puisse être son porte-parole et son contact avec le juge de paix et l'administrateur. Les arrêtes d'application de cette nouvelle loi viennent de paraître au Moniteur belge, ce 2 septembre. Il reste à espérer que les moyens alloués à la justice de paix pour assurer ses nouvelles missions seront à la hauteur de cette ambitieuse législation.

// JD

>> Pour plus d'infos, consultez la rubrique actualités du site www.droitsquotidiens.be

(1) Loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, M.B., 14 juin 2013.

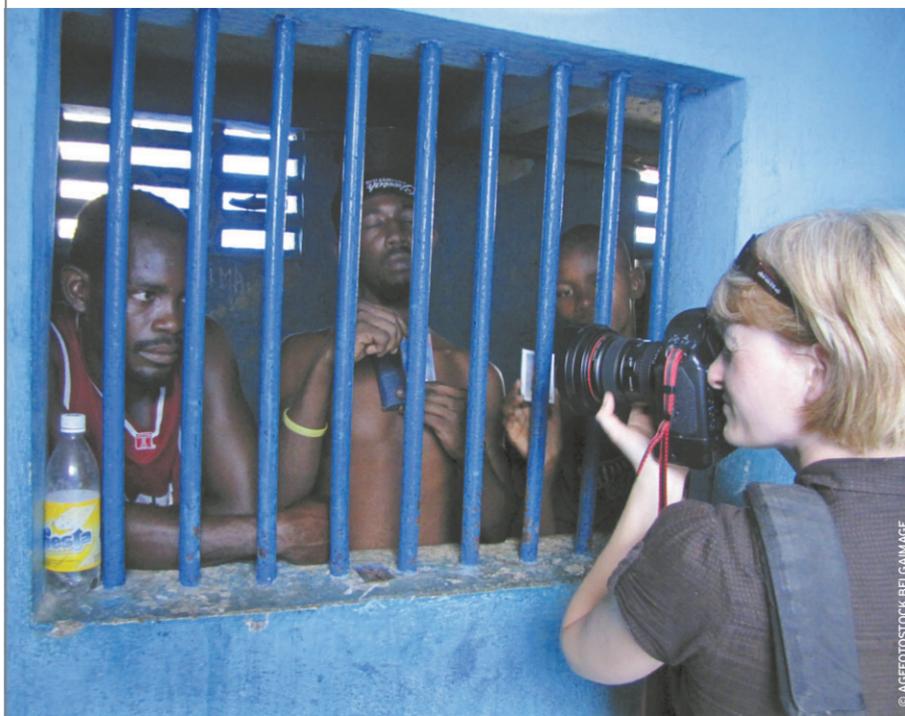
(2) Subsistent le règlement collectif de dettes, le régime de protection des malades mentaux et la loi de défense sociale.

(3) Article publié dans la revue Echos du crédit et de l'endettement, n°42, 2014.

A suivre

Les yeux fermés

De petits corps ensanglantés, des hommes égorgés face caméra ou repêchés gonflés d'eau, des morceaux d'humains dans les décombres d'une carlingue, des prisonniers humiliés et des guerriers aux allures terrifiantes... L'insoutenable était encore au rendez-vous des actualités, cet été. Combien de fois n'avons-nous pas fermé les yeux, tourné la page au plus vite ou changé de chaîne, par trop bouleversés ?



© AGEFOTO/STOCK BELGAMIMAGE

Les avertissements des présentateurs n'y font rien. Ils tiennent de la litanie. "Certaines images peuvent choquer". Et les voilà qui tombent sous nos regards installés. Idem sur le papier. Quelle dose de stoïcisme faut-il pour parcourir un journal de référence chaque matin ?, observait l'essayiste Susan Sontag (1), voici dix ans déjà. On sait en effet le risque qu'on encourt de tomber sur des images "susceptibles de nous faire pleurer"... Car les guerres, poursuit-elle, sont devenues aussi des spectacles son et lumière, amenés en direct, jusque dans nos salons. En Syrie, dans la bande de Gaza, en Irak, en Ukraine..., les séquences d'actualité violentes se succèdent à un rythme soutenu. Sans compter les commémorations de la Grande guerre qui font rejaillir aujourd'hui les atrocités d'antan. "Une image chasse l'autre, un génocide succède à un carnage ou surgit entre une publicité et un record du monde", note le professeur Jacques Gonnet, parlant de "blessures d'information" (2), d'un tempo qui s'accélère.

Peut-on tout montrer ? Faut-il tout montrer ? Ce genre de questions ne date pas d'hier. Elles se réveillent au gré des horreurs perpétrées et affichées. Elles convoquent au débat des points de vue divers sur le devoir d'information, sur la nécessité de documenter des événements certes barbares mais véridiques, sur le droit à l'image des victimes, le respect de la dignité des personnes, la protection des jeunes spectateurs...

En tant que public, on veut croire en l'existence de filtres dans la chaîne d'informations comme autant de remparts au voyeurisme. Avant d'être publiée ou diffusée, une image n'est-elle pas sélectionnée ? Choisie, voire montée, elle porte la responsabilité du média qui la transporte,

des professionnels qui la relayent. Un vœu pieux sur les réseaux sociaux et autres plateformes comme Youtube, où ces filtres sont quasi inexistant. Par contre, dans la presse, le premier filtre, on l'imagine activé par le photographe ou le journaliste sur place. Il choisit de shooter, de transmettre... cette image plutôt qu'une autre, de commenter de telle ou telle façon.

Et là, nous revient en mémoire cette image récemment exposée au Musée de la photographie de Charleroi. On y voit Raymond Depardon et surtout son acte. Le célèbre photographe filme un enfant agonisant. Sous sa caméra, le petit corps famélique jonche le sol, et se meurt. À l'arrière, quelques autres émâciés regardent la scène. L'image est de Gilles Caron, photoreporter. Il couvrait alors la famine au Biafra. Sur son

cliché, "le sujet n'est pas l'enfant qui se meurt, mais le photoreporter en action qui se précipite pour ne pas rater son agonie" (3). Dans sa photographie, s'exprime un véritable don : celui de nous emmener au-delà de l'image elle-même. Il interroge tout de go la recherche forcée du scoop, le détachement à force d'habitude, la surenchère dans l'horreur... Surtout, il pose la question de l'action. Les photographes ne pouvaient-ils pas intervenir pour sauver l'enfant ? Fournissent-ils de quoi provoquer un élan de solidarité à l'autre bout du monde ? S'ils nous émeuvent, nous conduisent-ils à bouger pour autant ?

Ces questions se réouvrent à chaque vision dramatique. De son côté, Susan Sontag conseille pourtant de se laisser "hanter" par les images douloureuses, pour entamer une réflexion sur notre monde. Cela changera-t-il quelque chose ? En tout cas, si savoir le monde n'est pas le transformer, il y contribue.

// CATHERINE DALOZE

(1) Susan Sontag, *Devant la douleur des autres*, éd. Christian Bourgeois, 2003.

(2) La violence dans l'information télévisuelle, éd. Fédération Wallonie Bruxelles, 2002, brochure de 88 p., téléchargeable sur www.audiovisuel.cfwb.be

(3) Gilles Caron, *le conflit intérieur*, dossier pédagogique du Musée de l'Élysée (Lausanne), janv. 2013.

> Revalorisation de certaines indemnités

Comme chaque année, au 1^{er} septembre, les indemnités des titulaires salariés dont l'incapacité de travail atteint la durée de six ans durant l'année sont revalorisées de 2%. Il s'agit exclusivement des titulaires salariés dont l'incapacité de travail a débuté entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008. Cette revalorisation ne s'applique pas aux titulaires bénéficiant d'un des minima.

> À l'école à vélo

Du 22 septembre au 18 octobre en Wallonie, l'association de cyclistes Pro Velo organise le concours Bike2school. Objectif ? Favoriser la mobilité douce. Pour y parvenir, familles, élèves et enseignants des écoles primaires et secondaires sont invités à enfourcher leur vélo pour se rendre à l'école. Les établissements qui comptabiliseront le plus de trajets gagneront des vélos, du matériel scolaire et bien d'autres prix.

S'inscrire avant le 22 septembre sur le site www.bike2school.be.

> Cafés littéraires citoyens

La commission Justice et paix et l'association Pax christi organisent un cycle de cafés littéraires citoyens. Le principe : lire trois livres différents se rapportant à un des deux thèmes proposés. Deux réunions sont consacrées à chaque ouvrage. Chacun raconte son expérience du livre et la confronte avec celle des autres. La réunion d'accueil se tiendra le mercredi 24 septembre à 19h30.

Infos : 02/738.08.01 • www.justicepaix.be

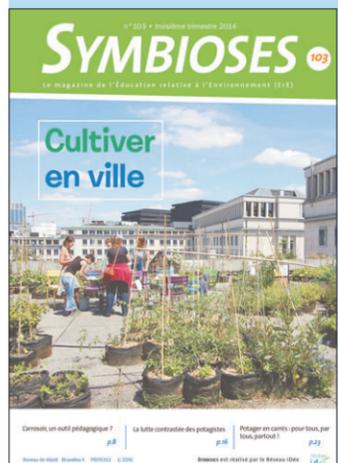
> "Champion des devoirs"

Le projet "Champion des devoirs" s'adresse aux enfants en difficulté scolaire et/ou atteints de TDA/H âgés de 7 à 12 ans. Cette boîte à outils favorise l'autonomie de l'enfant, développe sa méthode de travail et facilite l'ambiance de travail grâce à son côté ludique. Du 15 septembre au 15 octobre, le jeu sera disponible via un système de préachat en ligne.

Infos : 0499/10.43.09 • www.lapatte.be

> Cultiver en ville

Symbioses est un magazine trimestriel d'éducation à l'environnement édité par Réseau idées. Le 103^e numéro est consacré à la thématique du jardinage urbain. Symbioses propose des réflexions, s'attarde sur des expériences concrètes et fournit des activités pédagogiques ainsi que des outils. Le magazine est téléchargeable gratuitement sur le site www.symbioses.be. Il peut être commandé en format papier au prix de 4 EUR.



Le burn out mieux reconnu

Quarante-cinq ans après sa première dénomination officielle, le burn out (épuisement professionnel) fait son apparition explicite dans la législation belge. Ce changement devrait rendre la reconnaissance de ses victimes moins fastidieuse.

À peu près 20.000 personnes souffriraient de burn out en Belgique. Ce chiffre est approximatif. Il ne tient probablement pas compte de toutes les situations où une personne vit son travail comme pesant, épuisant, dénué de sens. S'il est difficile de répertorier tous les cas, c'est notamment parce que l'épuisement professionnel est, par nature, un mal qui frappe ses victimes par traîtrise : il frappe lentement, insidieusement. La personne - souvent méticuleuse et bien considérée dans son environnement professionnel - met en œuvre des stratégies d'adaptation qui l'empêchent de détecter ce qui la ronge de l'intérieur. Et puis un jour, ça craque...

La législation (deux lois et un arrêté)

qui entre en vigueur ce 1^{er} septembre devrait aider à une meilleure reconnaissance du burn out et à une réaction plus précoce au sein du monde du travail. Avant cette date, faire reconnaître un burn out devait passer par une procédure impliquant qu'il y ait eu harcèlement ou violence. La nouvelle procédure repose sur un constat plus large, impliquant que l'épuisement peut trouver son origine dans d'autres facteurs, comme une mauvaise organisation du travail. Le travailleur ne devra donc plus déposer une "plainte motivée pour harcèlement" mais pourra demander une "intervention psychosociale individuelle".

Par ailleurs, l'approche devient plus collective. Cela signifie que l'em-



© MAXPPP BELGAINAGE

ployeur est chargé de réaliser une analyse des risques psychosociaux liés au travail dans son entreprise. Et que, lorsqu'une personne introduit une demande d'intervention alors que d'autres sont concernées (dans l'entreprise, le service, etc.), le conseiller en prévention doit alerter l'employeur. Celui-ci doit alors prendre des mesures conservatoires pour faire disparaître le risque, en collaboration avec le Comité de prévention et de protection au travail (CPPT). Cette procédure, qui repose sur une plus grande transparence entre les personnes concernées,

veille néanmoins à ce que l'anonymat du "plaignant" soit garanti et à ce que le respect du secret professionnel reste de mise.

La nouvelle loi prévoit aussi la modification du statut de la "personne de confiance" en entreprise, notamment quant aux incompatibilités de sa mission avec certaines fonctions. Il reste à voir si toutes ces modifications seront de nature à s'attaquer aux racines du problème, parmi lesquelles une exigence croissante de flexibilité et de compétitivité sur le marché du travail.

// PhL



© BELGAINAGE

Famille d'accueil, partenaire de l'école ?

En Belgique francophone, 3.400 enfants sont accueillis dans une famille d'accueil, temporairement écartés de leur famille d'origine. Ils intègrent alors une nouvelle structure familiale que l'on veut disponible, bienveillante et propice à une scolarité épanouie. Le parent d'accueil peut-il être l'interlocuteur de l'école ? L'Ufapec (1) aborde la question.

Qui pour signer les évaluations, un bulletin ou les autorisations de sortie d'un enfant accueilli ? En principe, ce rôle incombe au représentant légal de l'enfant. Représentant qui, pour des raisons X ou Y, ne peut assumer cet acte. "Il est extrêmement important que les parents d'origine puissent être au courant de la vie scolaire de leur enfant, évoque Christian Leidgens, directeur d'un service d'accueil résidentiel. Mais, en pratique, ce n'est pas toujours facile, car il y a des contraintes matérielles, physiques ou psychologiques..."

Délicat, quand on ne partage pas le quotidien de son enfant, d'assumer les prérogatives de l'autorité parentale. Dans une étude, l'Ufapec fait remarquer que pour la famille d'origine "il est difficile de se sentir dépossédée de son enfant et, dans un même temps, de s'impliquer dans sa scolarité".

En attendant, les directions d'école sont perdues, ne sachant pas "comment" et "vers qui" communiquer à propos des enfants qui vivent en famille d'accueil... Situation qui constitue une lacune légale, comme le souligne l'Union des associations de parents. Il en découle des entraves à la scolarité sereine de l'enfant, contraire à son intérêt supérieur.

L'Ufapec trace alors des pistes qu'il se-

rait, selon elle, utile d'emprunter. D'abord, une information claire devrait être donnée aux chefs d'établissements par les services de placement pour que la réalité de l'enfant soit connue. Ensuite, un équilibre est à trouver entre, d'une part, la prise de décisions quotidiennes laissée aux familles d'accueil et de l'autre, les questions plus importantes (choix de l'école, de l'orientation philosophique...) qui reviennent à la famille d'origine ou à l'autorité de placement compétente. Enfin, l'ASBL rêve d'un statut juridique clair pour les familles d'accueil, celui-ci laissant une place à la famille d'origine tout en précisant le rôle de chacun dans le cadre du placement, et ce, en fonction du type de placement. Dans l'attente d'un tel dispositif, l'Ufapec espère voir au moins certains documents scolaires adaptés et le rôle de "co-éducateurs" valorisé pour les familles d'origine et les familles d'accueil.

// MaC

>> Plus d'infos : **Quelle place pour les familles d'accueil dans les relations parents-école ?**, étude réalisée par France Baie, juillet 2014, téléchargeable sur www.ufapec.be.

(1) Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique.

"La précarité des femmes va encore s'aggraver"...

... C'est ce que prédisaient notamment la Plateforme féministe socioéconomique (1) et les Femmes CSC lorsque sont entrées en vigueur les mesures relatives aux allocations de chômage, en 2012. Aujourd'hui, leurs craintes se précisent.

Entrée en vigueur il y a presque deux ans, la réforme de l'assurance chômage a apporté deux modifications essentielles. Premièrement, les allocations de chômage diminuent plus fortement et plus vite qu'avant. Deuxièmement, les allocations d'insertion (ex-allocations d'attente) sont limitées à trois ans maximum, quel que soit leur âge pour les cohabitants. Les chefs de ménage et les isolés, quant à eux, seront exclus à l'âge de 33 ans.

"Les femmes sont les principales victimes de ces deux mesures", dénonce Ana Isabel Rodríguez, responsable de l'action Femmes CSC Bruxelles. Le passage plus rapide au forfait affecte tout particulièrement les mères ayant charge de famille, explique-t-elle. Leur allocation peut vite descendre à 1.134,90 euros par mois, c'est-à-dire bien en deçà du seuil européen de pauvreté (quelque 1.300 euros pour une personne avec un enfant à charge). Par ailleurs, surreprésentées parmi les cohabitants, les femmes sont plus nombreuses à descendre vers les catégories d'allocations les plus basses pour atterrir au forfait de 503,62 euros par mois. "De plus, ajoute la syndicaliste, les dernières périodes au forfait ne sont plus assimilées pour la pension sur base du dernier salaire perdu mais du droit minimum. Cette mesure ne fera qu'accroître la pauvreté des femmes à l'âge de la pension".

Même constat à l'analyse de la limitation dans le temps des allocations d'insertion. Dès janvier 2015, les premières exclusions seront prononcées. Elle devraient se chiffrer par dizaines de milliers dans le pays, estime les syndicats (2). Les femmes

formeraient les 2/3 des exclus, notamment en raison du fait qu'elles travaillent davantage à temps partiel et avec des contrats à durée déterminée. Des mesures d'assouplissement ont été prises par le gouvernement sortant mais elles ne remettent pas en question le principe de l'exclusion.

"On assiste au passage d'un système de solidarité à un système d'assistanat", s'indigne Ana Isabel Rodríguez. Avec la Plateforme, nous dénonçons cette discrimination indirecte à l'égard des femmes, interdite tant par les législations européennes que belges. Nous demandons au futur gouvernement fédéral de retirer ces mesures de la législation chômage. Il faut aussi que cessent les économies faites sur le dos des travailleurs et travailleuses sans emploi alors que sont accordés des cadeaux fiscaux aux grandes entreprises".

// JD

(1) Font partie de cette Plateforme : Vie féminine, la CSC, la FGTB, le Monde selon les femmes, l'Action chrétienne rurale des femmes, etc. Infos sur www.cffb.be (nouvelles).

(2) À Bruxelles, les Femmes CSC estiment qu'environ 6.300 bénéficiaires d'une allocation d'insertion risquent d'en être exclus.



© CSC Bruxelles

Jeunes

Parkour : l'art de se déplacer

Ils ont entre 7 et 17 ans. Durant une semaine cet été, dans un hangar, une vingtaine de jeunes ont appris à se déplacer à la manière des Yamakasis. Découverte d'une discipline peu connue : le parkour.

"Faites quatre files", demande Sylvain du haut d'un plinth de gymnastique. Aussitôt dit, - presque - aussitôt fait, la vingtaine d'enfants se présente face aux tapis pour l'échauffement suivant. "Chacun fait deux trajets en araignée. Tout le monde sait comment le faire ?", demande l'animateur du stage. "Ah oui, comme une table", dira l'un. "On avance en arrière ou en avant ?", demandera l'autre. Une fois les précisions apportées, quatre par quatre, les jeunes s'essayent au mouvement, certains

plus stables que d'autres sur leurs gambettes et leurs bras. Autre manœuvre : "Placement de dos, détente puis chandelle." "Bien Juan" - prononcez Rouane -, dit Emilie, animatrice elle aussi, pour encourager celui qui se lance le premier. Entre les exercices, les jeunes lorgnent le trampoline, le trapèze, la fosse remplie de cubes de mousses, les barres de métal et les

structures en bois disposées dans le hangar. Ils ne semblent avoir envie que d'une chose : s'entraîner au parkour.

Le parkour, c'est un mélange de plusieurs choses : du saut, de la course, de la gymnastique et de l'escalade...

Du point A au point B

Le stage organisé par l'ASBL Promusport à la Freerun it parkour school (1) amène les jeunes à s'essayer à un sport peu connu : le parkour. Appelé également "art du déplacement" ou freerun, cette activité physique initiée par le Français David Belle vise un déplacement libre et efficace dans tous les types d'environnement. "Le parkour, c'est un mélange de plusieurs choses, explique Sylvain. Principalement de l'hébertisme (2), de la gymnastique et de l'escalade. Physiquement, c'est un sport complet, sauf peut-être pour l'endurance. Ceux qui le pratiquent travaillent leur musculature, les chevilles, les poignets, les abdominaux, les bras..."

Sur le plan psychologique, les bienfaits qu'offrent la discipline sont nombreux : confiance en soi, assurance, valorisation de ce qu'on est capable de faire... "Surtout, c'est un sport où il n'y a pas vraiment de compétition. Les 'traceurs' créent leurs



© M. Cornéllis

propres runs (figures), leur propre style, il n'y a pas de codes."

Dangereux ? On pourrait le croire à la vue des films français *Yamakasi* et *Banlieue 13* qui ont popularisé le parkour et exhibé sa dimension la plus spectaculaire : escalader des façades d'immeubles, sauter des murs, atterrir sur le capot d'une voiture, terminer par une culbute... Lors du stage, évidemment, rien de tout cela. Les jeunes s'entraînent dans un hangar aménagé tout spécialement pour eux et dans des conditions de sécurité optimales. Chaque exercice est surveillé et encadré par Emilie et Sylvain, tous deux diplômés en éducation physique. "Ce n'est pas dangereux lorsqu'on sait ce qu'on fait, précise Sylvain. C'est un sport extrême mais bien encadré. Le danger se présente lorsque le jeune est 'fou-fou', lorsqu'il ne réalise pas les effets qu'un saut peut avoir." À ce jour, pas d'accidents à déclarer, "juste une seule entorse", ajoute-t-il.

Reste que les parents ne sont pas toujours à l'aise lorsque, à l'heure de récupérer leur enfant, celui-ci tient à montrer ce qu'il a appris au stage. "Ils se cachent les yeux tellement ils sont inquiets, raconte Emilie, tout en mimant la scène avec ses mains. Ils ne veulent pas regarder les sauts, ça les fait paniquer."

La gymnastique de demain

Après la collation de dix heures, les enfants cheminent entre quatre exercices : rebondir sur le trampoline, monter sur une paroi verticale, sauter d'un support à un autre avec élan ou encore, gravir des modules de bois à la force des bras. Tout en les regardant évoluer, Sylvain partage

avec nous une prémonition : "Le parkour, c'est la gymnastique de demain".

L'expérience d'Annabelle, dix ans, semble le confirmer. Adeptes de la gymnastique "classique" qu'elle pratique tout au long de l'année, elle a décidé de suivre la voie de son grand frère initié au parkour depuis quelques mois. "Il y a plus de possibilités, c'est plus varié. C'est aussi plus excitant ! J'aime les barres horizontales, sauter d'un mur à un autre... ça m'apporte de la force dans les bras. Par contre, le lendemain, j'ai souvent mal aux abdos." Quel exercice lui semble le plus difficile ? "Le saut du chat et le salto avant. Le salto, je sais que j'y arriverai à la fin du stage. Mais le saut du chat, c'est plus difficile..."

Certains professeurs de gymnastique intègrent déjà des exercices du parkour dans leurs cours.

Ce sport, tel que l'évoque encore Sylvain, a aussi son petit succès auprès des jeunes de plusieurs institutions de la région. "Les enfants caractérisés ont beaucoup de difficultés à participer à des sports collectifs. Ici, ils se dépensent sans devoir dépendre des autres. On leur ouvre la salle et on leur dit : 'Libérez-vous, faites-vous du bien !'"

Preuve que le parkour a des chances de devenir la nouvelle gymnastique enseignée à l'école, 23 professeurs ont dernièrement suivi une journée de "recyclage" à la Freerun it parkour school. Curieux, intéressés, certains d'entre eux intègrent déjà quelques-uns de ces exercices dans leurs cours.

"Dans ce hangar, on a des enfants tout le temps. On donne cinq cours par semaine et les séances d'accès libre ramènent du monde. Avec nos postes d'enseignants en plus, on a des vies de fous", raconte Sylvain, pas du tout plaintif, juste lucide sur leur investissement dans ce projet qui, au départ, n'était qu'un exercice de création d'ASBL fictive dans le cadre d'un cours. Après trois ans de travail, de coups de pouce et d'acharnement, ils ont mis sur pied le premier parkour park de Belgique. Et les jeunes semblent apprécier...

// MATTHIEU CORNÉLLIS



© M. Cornéllis

L'amour du risque ?

Le stage de parkour qui s'est déroulé à Montigny-le-Tilleul en juillet dernier est une initiative de l'ASBL Promusport, encourageant l'activité physique au bénéfice de la santé, et partenaire de la MC en Hainaut oriental. Rencontre avec Benjamin Sottiaux, permanent à Promusport.

En Marche : Pourquoi le choix du parkour ?

Benjamin Sottiaux : Un collègue de l'ASBL Jeunesse & santé (J&S) m'avait informé de l'existence de cette salle de parkour à Montigny-le-Tilleul. Je m'étais dit : "La MC ne peut tout de même pas encourager ce sport de malades, sauter des balcons...". Mais quand j'ai vu ce que c'était, j'ai été conquis. On a alors organisé une journée-découverte lors de laquelle des familles sont venues s'essayer. Au vu du succès, on s'est décidés à organiser un stage.

EM : Votre première impression était mitigée... C'est un sport risqué ?

BS : Les animateurs sont diplômés en éducation physique. Ils savent encadrer les jeunes et ne prennent pas de risques inutiles. Lorsqu'ils identifient un jeune qui représente un danger pour lui-même ou pour les autres, ils le font descendre fissa. À l'heure actuelle, il n'y a eu aucun problème.

EM : Est-ce le danger qui excite les jeunes ?

BS : Évidemment. La première chose que font les jeunes lorsqu'ils entrent dans le hangar est d'aller sauter dans la fosse remplie de cubes de mousse. D'ailleurs, moi aussi !

EM : Le stage s'est-il vite rempli ?

BS : On a limité le nombre de participants à 20-25 jeunes de 7 à 17 ans. Filles, garçons, très jeunes, moins jeunes, tous les profils sont là. Certains sont déjà inscrits dans les cours de l'école de parkour. D'autres découvrent...

EM : N'y a-t-il rien à déplorer ?

BS : Au premier abord on pourrait reprocher au parkour d'être une discipline individuelle. C'est en pratiquant ou en observant plus profondément qu'on se rend

compte que pour réussir un passage, un saut, une figure... il n'y a pas que le dépassement de soi qui favorise la réussite. Ce sont aussi les encouragements du groupe, les avis des pairs, les conseils des moniteurs... Cette discipline me fait penser au programme *Je cours pour ma forme* que la Mutualité chrétienne propose dans de nombreuses régions. Là aussi, c'est grâce au groupe qui progresse en même temps sous les conseils du coach que le participant atteint son objectif.

// ENTRETIEN : MATTHIEU CORNÉLLIS



© M. Cornéllis

(1) Freerun it parkour school à Montigny-le-Tilleul • 0473/60.19.06 • www.freerunit.com

(2) Méthode d'entraînement du corps en plusieurs volets (marche, course, saut, grimpe...), développée par Georges Hébert.

Handicap

Depuis onze ans, Handicap international met à l'honneur de malins bricoleurs. Des personnes qui, un jour, concrétisent une idée ingénieuse pour faciliter le quotidien d'un proche moins valide.

Des bricoleurs qui ont du cœur

Dans le hall du Centre hospitalier Valida (Berchem-Ste-Agathe), de grandes affiches donnent à voir un enfant africain portant, à la jambe, une prothèse et, au visage, un sourire franc. Un logo : Handicap international. L'association est en effet à l'initiative de *Bricoleurs du cœur*, un concours initié en 2003. Voici venue l'heure de la remise des prix de l'édition 2014. Ici des journalistes, là les lauréats et leurs familles. Devant, un groupe d'étudiants et, derrière, quelques ergothérapeutes de l'ASBL Solival, étroitement associée au concours (1). Sous les regards amusés de l'assemblée, la petite Mona, trois ans, se joint aux oratrices à l'aide de son déambulateur.

Cette année, un nombre record de participants est à souligner : "43 projets ont été déposés, explique Nicole Luyckx, coordinatrice de l'événement. C'est la première fois qu'on passe le cap des quarante." Les projets ? Des aménagements, des idées, des "trucs" sortis de l'imagination et des mains d'une personne pour faciliter la vie d'une autre. Parfois un parent pour aider son enfant. Ou une personne âgée pour faciliter la vie de son conjoint... "Les solutions sur le marché ne sont pas toujours adaptées et s'avèrent souvent coûteuses, ajoute Nicole Luyckx. Un des objectifs du concours est de donner de la visibilité à ceux qui inventent dans leur coin des choses géniales et pas chères." Le site Internet d'Handicap international présente d'ailleurs toutes les astuces réalisées à ce jour par des bricoleurs du cœur (2).

Mona sourit...

... parce que son papa, face à l'assemblée, prend la parole. Jos raconte les difficultés qu'avait sa fille, atteinte d'infirmité motrice cérébrale (IMC) à se déplacer avec un déambulateur "classique". "Celui-ci était trop lourd, trop grand pour circuler à

l'aise. Jouer avec les enfants de son âge n'était pas facile." Du coup, le papa a conçu un déambulateur adapté et personnalisé : rose, décoré du portrait d'un chat bien connu des petites filles, mobile sur ses roues pivotantes et fabriqué avec des matériaux de récup'. Pour cela, Jos mérite le premier prix : un généreux bon d'achat dans un magasin d'outillage. Mona découvre aussi une surprise dans le bac de son déambulateur : un tigre en peluche. Elle sourit : "Mag ik die mee naar huis nemen?" (3).

Les 2^e et 3^e prix vont à deux projets réalisés par des étudiants de l'Université de Gand, section design industriel, en collaboration avec des étudiants en ergothérapie. L'un pour "Eclips", un support d'interrupteur équipé d'une cordelette que tire le chien d'assistance de Julie pour éteindre la lumière une fois sa maîtresse au lit. L'autre pour "Zip aid", un système permettant de fermer la tresse de vêtements à l'aide d'une seule main. Joli, l'objet est réalisé à l'aide d'aimants, d'un morceau de cuir et d'une lanière en tissu. Simple et astucieux.

Enfin, le dernier prix est attribué à Valérie pour le sac original adaptable sur déambulateur qu'elle a réalisé. Un vieux jean, du fil à coudre, un peu d'imagination... Pratique et pas cher.

Un jury d'experts

Sélectionner les lauréats est l'affaire de professionnels de la santé (kinés, infirmiers, ergothérapeutes...) et du bricolage. Plusieurs critères ont permis au jury de départager les gagnants : la facilité d'utilisation, l'aboutissement du projet, l'hygiène et la sécurité de l'objet, son efficacité, l'innovation... "C'est difficile de se limiter à quatre gagnants, confie Sophie Hubot, ergothérapeute chez Solival. Un

Le papa de Mona a reçu le 1^{er} prix pour le déambulateur adapté conçu pour sa fille.



des critères les plus importants, selon moi, c'est l'adaptation de l'invention aux difficultés vécues par la personne qui l'utilisera". Pour le projet "Zip aid", Steffi, étudiante, explique que six rencontres ont été nécessaires avec Fabien, la personne hémiplegique qu'elle entendait aider. "Il fallait être sûr de bien comprendre ce qu'il ne parvenait pas à faire. On a demandé aussi l'aide de testeurs." Aujourd'hui, Steffi a rendu un homme heureux. Il y en aura

d'autres puisque "Zip aid" intéresse déjà des institutions pour personnes âgées et des écoles maternelles.

// MATTHIEU CORNÉLIS

(1) L'ASBL Solival, partenaire de la MC, apporte des conseils et pistes de solution favorisant l'autonomie des personnes moins valides.

(2) www.handicapinternational.be

(3) Traduction : "Puis-je le reprendre à la maison ?"

Livre

Moi, ministre de l'Enseignement

"L'école mérite mieux qu'un pamphlet". Par ces mots, Marie-Martine Schyns, alors ministre de l'Enseignement, répondait aux attaques cinglantes formulées par Frank Andriat dans *Les profs au feu et l'école au milieu*. Un an après, le "simple prof" propose dix idées dont il s'inspirerait s'il avait la charge de l'enseignement.

"En août 2013, la publication des *Profs au feu et l'école au milieu* (1) a fait couler beaucoup d'encre et m'a valu des milliers de réactions, lance Frank Andriat. Les unes enthousiastes, venant surtout de professeurs heureux de lire ce qu'ils pensaient tout bas, les autres rageuses venant de spécialistes de l'enseignement et de technocrates fâchés de me voir mettre les pieds dans le plat". Effectivement, le professeur de français à l'Athénée Fernand Blum (Schaerbeek) et écrivain n'avait pas mâché ses mots pour dénoncer la situation d'un métier qui pleure et d'une école de l'excellence qui se meurt. Bref, le coup de colère et le cri de désespoir d'un homme qui enseigne depuis 34 ans avec passion et qui, à l'instar de Stéphane Hessel, appelle à s'indigner.

Nourri de nombreux échanges, discussions et rencontres, Frank Andriat a voulu donner une suite positive et constructive à son pamphlet. Dans *Moi, ministre de l'enseignement*, il formule dix propositions pour redonner du sens à l'école, créer de l'espoir, ouvrir le dialogue... "Les spécialistes en sciences de l'éducation vont sans doute trouver ces propositions simplistes, peu scientifiques. Mais j'espère qu'ils s'attacheront à rendre possibles certaines des pistes proposées, à créer le cadre d'une école et d'une société

compréhensibles par tous", plaide l'auteur. Plus que des solutions et mesures clé sur porte, c'est bien d'orientations, d'idées forces dont il s'agit.

Revenir à l'humain

Ainsi, s'il était ministre de l'Enseignement - ce qu'il ne souhaite nullement - Frank Andriat défendrait une école de l'excellence pour tous, une école qui offre l'opportunité à chacun d'être confronté à de véritables exigences et à de la rigueur, si loin d'une école qui nivelle tout le monde par le bas.

"Une école de l'excellence n'est pas une école qui ne s'occupe que des meilleurs mais une école qui rend chacun meilleur, qui...élève, qui se fonde sur la reconnaissance de plusieurs types d'intelligence (...). Elaboré par des intellectuels, le concept de l'école de la réussite qui prévaut aujourd'hui a perdu de vue les formations manuelles et techniques, les considérant plus ou moins ouvertement comme une voie secondaire, moins éprouvante. Il faut cesser de parler des universités et des hautes écoles comme seuls objectifs valables", affirme le professeur, fustigeant au pas-



sage le décret Inscriptions par son impact ghettoisant.

Autre proposition fondamentale : partir de l'école du bas, c'est-à-dire des besoins et difficultés des élèves et des professeurs, et non plus des

idées de pédagogues en chambre et technocrates qui pensent - et formatent - l'école sans l'expérimenter sur le terrain. Cela signifie notamment, selon l'auteur : reconnecter l'école au réel et à l'humanisme, rétablir un lien clair entre ce que les adolescents vivent à l'école et ce qu'ils connaissent du monde extérieur, redonner du sens aux apprentissages en sortant de l'obsession de l'acquisition des compétences et en se souciant davantage de la réflexion et de la formation de l'esprit critique. Cela implique de redonner aux enseignants la liberté perdue, d'après lui, au fil des décrets et réformes se succédant à un rythme effréné. De leur faire confiance aussi, de leur rendre espoir et fierté de pouvoir exercer leur métier "comme un art".

"Aujourd'hui, les professeurs sont devenus des profs Ikea, soupire Frank Andriat, ne quittant pas le regard accusateur ni le ton mordant de son premier ouvrage. Il les décrit comme des techniciens sommés d'appliquer

5 ouvrages offerts

>> La Renaissance du livre et En Marche ont le plaisir d'offrir *Moi, ministre de l'Enseignement* à cinq lecteurs membres de la MC.

Pour tenter de recevoir un exemplaire, envoyez un mail à enmarche@mc.be pour le mercredi 17 septembre au plus tard, avec en objet "concours Livre Andriat".

Indiquez vos coordonnées complètes : nom, prénom, numéro de membre MC et adresse. Les gagnants seront prévenus par e-mail.

programmes, méthodes et manières de penser, des exécutants de tests d'évaluations externes certificatifs (comme à la fin du 1^{er} degré). D'où une perte de sens et de motivation tant chez les enseignants que chez les élèves.

"Si j'étais ministre de l'enseignement, j'oublierais aussi les sondages et les statistiques qui créent une école de la performance et de la sélection", ajoute encore Frank Andriat. "Il faut apprendre pour le plaisir d'apprendre et non pour obtenir une bonne place dans le classement de l'enquête Pisa de l'OCDE. Celle-ci enferme les processus d'éducation dans l'obsession de la performance. (...) Or, l'école doit être un outil de solidarité, d'ouverture à l'autre et aux différences, un lieu d'émancipation et d'acceptation, un espace où les voix plurielles de la démocratie peuvent se faire entendre", s'exclame l'auteur... avant de reprendre, enthousiaste, le chemin de l'école, dans l'optique de faire de son mieux et de donner envie aux jeunes de devenir des gens biens...

// JOËLLE DELVAUX

(1) Ed. renaissance du livre • août 2013

>> *Moi, ministre de l'Enseignement* • Frank Andriat • Ed. renaissance du livre • 160 p • 2014 • 9,90 EUR

Pauvreté

"Les enfants méritent mieux que des mouchoirs"

La pauvreté infantile, en Belgique, progresse. Elle est pourtant loin d'être une fatalité. Les pistes pour en venir à bout sont complexes mais nombreuses. Elles exigent des politiques publiques visionnaires sur le long terme. Et si la sixième réforme de l'Etat était l'occasion idéale ?

La Belgique a beau avoir une tradition sociale forte, elle fait assez piètre figure en matière de lutte contre la pauvreté infantile. Près de 420.000 enfants de moins de 18 ans, chez nous, vivent sous le seuil de pauvreté (1). Cette situation est préoccupante à double titre. D'abord parce que la plupart des pays européens font mieux que nous ou, en tout cas, mieux que la Wallonie et surtout Bruxelles, où le risque de basculer dans la pauvreté frappe carrément 40% des enfants (ils sont près de 25% dans ce cas en Wallonie, mais à peine 10% en Flandre). Ensuite parce que la situation semble se détériorer au fil du temps. Ainsi, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le nombre d'enfants et d'adolescents vivant en Belgique sous le seuil de pauvreté est passé, sur un laps de temps assez court (entre 2007 et 2010), de 10 à 12,8%. Or, la littérature scientifique est unanime : ceux qui ont vécu leur enfance dans la pauvreté ont plus de risques que les autres de la connaître encore à l'âge adulte. La menace de cercle vicieux est donc bien là.

Vivre dans la pauvreté, pour un enfant, cela signifie bien davantage que vivre avec des parents qui ont un revenu faible ou insuffisant. C'est, concrètement, vivre dans une habitation où la température est trop basse, ne pas disposer d'un endroit adéquat pour faire le travail scolaire, ne pas avoir accès à Internet, ne jamais pouvoir inviter de copains à la maison (plus de 10% des enfants bruxellois, près de 5% des Wallons), ne jamais partir en vacances ou vivre dans un logement dont les meubles endommagés ne sont pas remplacés (plus de 40% des jeunes Bruxellois sont dans ce cas). C'est aussi, dans une moindre mesure, être privé de loisirs réguliers. Au total, 18 critères de ce type ont été définis par une équipe de chercheurs flamands et francophones afin d'objectiver au mieux la situation de pauvreté dans le pays. Pour les plus extrêmes, ces critères allaient jusqu'à refléter des situations où les enfants ne disposent pas de jeux d'intérieur ou s'alimentent moins d'une fois par jour avec des protéines ou des fruits et légumes. Le résultat, là aussi, est édifiant en termes de disparités régionales : si seulement 12% des enfants flamands cumulent trois problèmes de ce genre (ou plus), ils sont 22% dans ce cas en Wallonie et 39% à Bruxelles (2).

Des stress quotidiens

Voilà pour les chiffres, parmi bien d'autres cités lors d'un colloque organisé en juin dernier par la Fondation Roi Baudouin (3). Mais la pauvreté se mesure également grâce aux témoignages des travailleurs sociaux. Divers experts ont, par exemple, rappelé la hantise quotidienne des familles les plus pauvres face à l'éventualité du placement de leurs enfants en institution, ou leur stress face à la menace d'une expulsion du logement, faute d'avoir pu payer le loyer. "Vivre pour 'tenir', à la longue, c'est inhumain, se désole Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Les parents qui vivent dans la privation constante font ce qu'ils peuvent pour leurs enfants. Ce n'est pas forcément le plus souhaitable pour ces derniers, et ils le savent bien". Mais voilà : ces parents ont-ils réellement le choix alors que les moyens leur manquent - financiers, mais aussi éducatifs au sens large - et que, par ailleurs, ils doivent également subir le regard social, stigmatisant ? L'un de ces acteurs de terrain cite le cas de ces parents, dont le nom était affiché en grosses lettres sur la porte de la classe de leur enfant, parce qu'ils n'avaient pu régler le montant de l'excursion scolaire...

Comment inverser la vapeur ? Comment venir à bout d'un phénomène qui n'a certes rien de neuf mais qui semble s'aggraver à la faveur des crises économiques et de l'écart croissant des richesses ? Venus tant du monde académique que de la société civile, les nombreux experts invités par la Fondation ne se sont pas privés de faire des propositions concrètes (lire ci-contre). Celles-ci englobent tant le renforcement des services spécifiquement axés sur l'enfance qu'une batterie de mesures plus structurelles, destinées à soutenir le pouvoir d'achat des familles à bas revenus. Le moment pour les mettre sur la table est idéal : les divers gouvernements sont en cours de formation ou d'installation et, de surcroît, les entités fédérées héritent de pans importants de la sécurité sociale, dont les allocations familiales. "Si nous mettons l'accent sur l'insécurité d'existence des familles, ce n'est pas pour que les gens sortent leur mouchoirs, explique Frank Vandembroucke, ex-ministre (SP.A) des Affaires sociales et des pensions et aujourd'hui chercheur à la KU Leuven. C'est

Ceux qui ont vécu leur enfance dans la pauvreté ont plus de risques que les autres

Vivre dans la pauvreté, c'est, concrètement, vivre dans une habitation où la température est trop basse, ne pas disposer d'un endroit adéquat pour faire le travail scolaire, ne pas avoir accès à Internet...



Pistes de solutions

Réunis par la Fondation Roi Baudouin, divers acteurs de terrain et experts universitaires suggèrent de réfléchir et débattre autour de diverses propositions pour lutter contre la pauvreté des enfants. Un combat à engager sur une multitude de terrains :

- Alléger les coûts qui pèsent sur le budget des ménages en matière de santé, logement, accueil des enfants, scolarité, etc. La facture maximale des soins de santé (Maximum à facturer) ou le plafonnement des frais scolaires en Flandre (enseignement primaire) sont, à cet égard, une source d'inspiration. Dispenser ces aides en fonction des ressources des ménages et non au regard du statut des parents en matière d'emploi (RIS, chômeur, etc.)
- Augmenter le "salaire poche" des travailleurs à bas salaire et les allocations sociales. Dans le cadre d'une réforme fiscale, alléger les charges pesant sur les salaires bruts les plus bas en évitant les pièges à l'emploi (qui découragent la recherche d'un job) et les "pièges à la séparation" (rester séparés afin d'avoir un revenu supérieur).
- Maintenir l'universalité des allocations familiales (puissant vecteur de réduction de la pauvreté) mais renforcer leur sélectivité en fonction des réels besoins des enfants (ceux-ci ont plus d'importance que le rang dans la famille). Par exemple, augmenter les AF des familles sous le seuil de pauvreté.
- Mieux cibler géographiquement l'accueil des enfants, particulièrement dans les quartiers où les familles monoparentales sont les plus nombreuses (avec les familles d'origine non européenne, elles sont très fragiles) et où des formations professionnelles sont organisées.
- Agir le plus tôt possible sur les déterminants de santé (logement, éducation, alimentation, etc.). Les enfants prématurés, par exemple, semblent plus susceptibles que les autres de souffrir d'obésité et de développer diverses maladies.
- Enseignement secondaire : limiter drastiquement les redoublements, retarder l'âge de la première orientation et "masteriser" la formation des enseignants. Veiller à la vraie gratuité scolaire. Mettre fin à l'orientation d'enfants sans handicap dans l'enseignement spécialisé.
- En matière de logement, mieux encadrer les loyers et octroyer un label "habitat solidaire".
- Trouver des instruments efficaces accélérant le paiement des pensions alimentaires non versées.

parce que notre Etat providence donne des signes de défaillance".

Le long terme, un impératif

D'autres motivations, plus pragmatiques, poussent également à agir. Une étude américaine relève que chaque dollar investi dans l'accueil de la petite enfance rapporte plus tard de quatre à onze dollars à la collectivité. Explication : les enfants redoublent moins à l'école, sont en meilleure santé, trouvent plus facilement un emploi à temps plein, tombent moins dans la délinquance et la dépression, etc. Tout bénéfice pour l'ensemble du corps social. Plus près de nous, une étude menée par deux universités flamandes (KU Leuven et Antwerpen) aboutit à des conclusions proches. Selon elle, si l'on consacrait 12 millions d'euros supplémentaires à la politique de la petite enfance en Flandre, on pourrait faire passer le taux d'emploi des femmes de 81,5 à 87%, ce qui aug-

menterait les recettes fiscales de 57 millions d'euros (4). Question : les mandataires politiques, singulièrement les Francophones, auront-ils ce souci de long terme lorsqu'ils mettront leurs programmes en œuvre lors de la prochaine législature ?

// PHILIPPE LAMOTTE

Des chiffres qui interpellent

- Dans certains quartiers de Charleroi, 10% des femmes enceintes ont moins de 18 ans.
- En Communauté française, à compétences égales, 16% des enfants des milieux les plus déshérités redoublent leur première primaire (pour 6% à peine chez les parents les plus riches).
- Seuls 32,6% des enfants d'origine étrangère, et 21% de ceux qui proviennent d'une famille défavorisée, fréquentent régulièrement un lieu d'accueil.
- En région bruxelloise, environ 1.000 femmes enceintes sont dépourvues de toute couverture en soins de santé.
- En région bruxelloise toujours, il faut dix ans d'attente, en moyenne, avant d'obtenir un logement social muni de trois chambres.

(1) Le seuil de pauvreté est fixé à 2.100 euros nets de revenus mensuels (pour un couple avec deux enfants) et à 1.600 euros pour une famille monoparentale avec deux enfants.

(2) Nuance importante : Bruxelles, en tant que ville, peut difficilement être comparée à deux Régions, forcément plus hétérogènes.

(3) "Agir sur les causes structurelles de la pauvreté des enfants", Colloque organisé à Bruxelles (Bozar) le 12 juin 2014.

(4) Lire le Zoom Pauvreté des enfants (sur le site de la FRB : www.kbs-frb.be)

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
- Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 Code BIC ou SWIFT : BPOT BE BI. au nom des Editions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
- Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40

- 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 19/09 pour l'édition du 2/10.

le vendredi 3/10 pour l'édition du 16/10.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto

Av: cse. décès, Rover 45 Luxery, 1600cc, 2001, 125.000km, gris métall., inter. cuir noir, ct: ok. 04-368.71.64. (A50587)

Av: scooter Sym 400i de 2013 avec top-case, garanti jusque mars 2015, 1.500km, ét. neuf, prix: 4.500€, curieux s'abstenir. 0479-47.65.54 (A50614)

Camping

Brab.wall., av. carav. rés., end. calme, boisé, famil., équip: auvent fermé s/bét., même dim., wc, douche, cuis., lit, mob-jard., ét. impecc., habit. tte. année, libre. 0479-08.99.20. (C50583)

Côte d'Azur, à l. caravane 4p., camping 3*, tv, rest., 2 pisc., calme, Vence, jusqu'à octobre. 04-372.02.53. (C50316)

Divers

Pour cause double emploi ou inutile suite déménagement, part. vend appareils ménagers et articles divers tous très bon état, liste et prix envoy. s/dem. 04-367.64.74. (D50518)

Av: timbres Luxembourgeois, collection complète de 1944 à 2011 + oblitérés + enveloppes 1er jour. 071-50.21.75. (D50620)

Av: 2 sacs à main "Delvaux" 1993 et 1994, ét. neuf, éditions originales Camus, Sartre, Montherlant, 8 cartes d'état major German East Africa 1916, faire offre. 02-772.88.38. (D50622)

Av: 50 tasses de collect. ttes. différentes, 10E/pce., 400 livres de pêche à l'E, 3 mailles fer gd. modèle, 20E/pce., 1 boussole de bateau, 500E. 071-21.53.78. (D50624)

Cherche assiettes plates, service Carlotta Bosch, La Louvière, diam: 270, 245, 065-65.49.66. (D50625)

Av: lit médical électrique (3 moteurs) + matelas médical, ét. impecc., 700E., rég. Rochefort. 0495-16.53.65. (D50626)

Av: relax électr. cuir vert foncé marque "Medalounger", ét. impecc., photo/dem., prix neuf: 1.460E, demande: 300E, vélo appart. Kettler, 25E. 010-22.61.56. (D50623)

Recherche anc. vieilles plaques de réclame en email, prod. alimentaire, boissons: bière, spa, aija etc..., anc. plâtre publicitaire de 10 à 1.000E et +. 0475-690.445 - jokio@telenet.be. (D49976)

A saisir, 3 guitares électriq. dont 1 électro acoustique prof. avec housses, 350E. 0466-08.18.51 - 0484-43.19.53. (D50607)

Av: livres diff. rég. de Belgique et patrimoine, collection livres "Reader Digest". 071-55.54.00. (D50602)

Av: lève pers. + harnais, ét. impecc., peu servi, très facile d'usage, mouvement par vérin hydraulique actionné/moteur électr., 700E. 0478-65.26.34 ap. 19h. (D50628)

Av: gros poêle bois et charbon, marque Saey 92 + 50kg charb. anthr. 20/30, bûches 45cm, utilisé 4 mois, vend cse. départ, prix: 1.250E. 0492-75.91.51. (D50585)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres de 14-18 et 39-45. Aidez-nous à transmettre la mémoire, renseignements. 0475-97.31.14 (D50525)

Av: lit médical électrique complet, 1 veste en vision T44-46, laissé: 500E. 0475-29.97.05. (D50579)

Atacteur - collect. recherche vieux champagne, Porto et alcools divers, paie bon prix comptant, me déplace pr 1 bouteille. 02-415.95.18. (D50580)

Av: lit 1 pers. + matelas, commande électrique, 450E. 0477-83.87.12. (D50576)

À vendre : à Bruxelles, guitare certifiée grand concert GC-7A, de marque Yamaha, année 1979, état impeccable avec étui de transport rigide, 1500 euros. 0485-64.24.72. (D50564)

Av: oreiller Tempur Médium "Original Pillow", support ergonomique, jamais utilisé, acheté: 100E, prix souhaité: 85E. 069-84.79.62 - 0476-29.95.25 ap. 19h. (D50589)

Emploi/service

Cherche pers. de confiance (dame) pour passer les nuits avec dame âgée, 5 à 7 nuits/sem. à Philippeville, références demandées, à pd: mi-octobre. 0478-21.92.38 - 0474-20.66.20. (E50590)

Cours de piano, Frameries, adultes, enfants, débutants ou en cours d'apprentissage. 0495-61.33.94. (E50606)

Bruxelles, dame sérieuse, garde une personne âgée ou garde enfants en bas-âge, tous les jours après 18h. 0484-50.66.07. (E50615)

Artiste éduc. animatrice pr. pov. enfnts, à dom. ou chez moi, démarche poétique alliant partage de beaux livres, ateliers d'écriture, chant, dessin et soutien scolaire. Bxl. 0472-351262. (E50627)

JH. 23a, chômage/Jeunes CSC/Forem à Charleroi, formation+diplôme CEPSP/Selor, cherche empl. agent/sécurité-gardiennage, rég. Charl. et ailleurs. 0476-96.44.21. (E50611)

Besoin d'un coup de main pour gérer votre administration/secrétariat/papiers? Je cherche qqes. h/sem. ds rég. Bxl, 68a. et longue expérience, parf. bil. fr./angl. 0474-32.44.16. (E50605)

Dame de confiance 42a, cherche travail lj./sem. comme aide à domicile, nettoyage, courses... ou autre proposition, rég. Nivelles, Braine-l'Alleud, Tuzize... 0476-67.72.09. (E50592)

Étudiante américaine, donne des cours d'anglais. Rens.: 0497-74.97.49 (Nasim). (E50621)

Garnisseur en fauteuils, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Namur. 081-40.04.80. (E50569)

Remise à neuf de vos sépultures par sablage hydro-fugé, réparation si nécessaire des éléments de base, devis et déplacement gratuit, agrément national. 0496-32.60.63 (E50543)

Préposonné, ouvrier qualif. = travail de qualité, pr tous vos travaux intérieurs et extérieurs, devis gratuit, rég. Brabant et Bruxelles. 0477-30.17.64 (E50520)

Cherche pers. de confiance motorisée pr. reprendre de l'Inst. Sacré Cœur Nivelles jusque gare de Lillois, mon fils de 13a., les lu-ma-jeu à 15h30. 0476-54.46.82. (E50618)

Restauration tous meubles, chaises, bibelots en bois par artisan menuisier pensionné, devis gratuit, région Yvoir, Dinant, Namur. 0495-58.83.24. (E50531)

Immobilier

Blankenberge, av. appt. digue mer, calme, 2ch, 93m2, sdb+wc, évier+bidet, douche+évier + wc indép., hall, sal., sàm, cuis.éq., chf.c., terr., asc., cave, 220.000E. 084-314645 - 0497-913864. (I50586)

Terrain de 35 ares part. boisé sur circuit baladé pédestre de la Hedrée (Nassogne) av. cabanon à restaur. pr entrep. outils et acc. jardin (3.75X3.3m), 25.000E, hors zone à bâtir 02-653.02.54 (I50519)

Av: appart. à 4621 Fléron, rez, 2ch., gar., prox. centre. 0474-34.91.89 - 0492-31.33.13. (I50597)

Location

Mr. retraité et sérieux, peintre en bâtiment, cherche à l. pte mais., éven. chalet, 2ch., jard., gar., même chff., poêle à bois, coté campagne, rayon de 30km Genappe, +/- 550E. 0492-759151. (L50584)

Fléron, appart. 2ch., 96m2, tt.cf., panorama impren., libre: 590E+chges. 087-88.15.52 - 0487-73.30.52 - leonleenders@hotmail.be. (L50596)

Louv-la-Neuve, quart. résid. des Bruyères, tr. bel appart., 2ch., gd. liv., sdb., sdd., hall, buand., cuis. équip., 795E/mois + chges. 010-45.14.70. (L50616)

Tournai centre, appart. 3e ét., 100m2, belle vue, calme, 2ch., asc., chff. gaz ind., 650E, pas chges. 069-84.16.81. (L50588)

Woluwe St Pierre et Laeken, à l. appartements 2 ch., pas de vis-à-vis, calme, S-O, vue dégagée. 0477-66.04.29 (L50600)

Mont de l'Enclus, à l. villa tt. conf., terr. plein soleil, 2ch., sdb., cuis. équip., gar., pas d'animaux, location min. 3 ans. 069-45.46.87. (L50608)

Dame sér., cherche colocation avec pers. âge mûr, souhaitant partager sa maison, arrang. économique et humain, sécur., aide, respect, humour, rég. spa-doise. 0492-80.04.58. (L50577)

Maison de cité à louer à Courcelles, 3ch., sdb., cuis. équip., chff. c. maz., dble. vitrage, jard., excell. état. 0479-27.77.48 - 071-45.27.61. (L50578)

Mobilier

Av: 1 fauteuil relax électr. coul. grise et 1 faut. relax manuel gris, prix à discuter, Houffalize. 0495-22.57.09. (M50591)

Salon rotin 2x1p+1x2p. impec 300E, commode 1900 chène plaq. noyer, 4tir+tablet. marbr/blanc 200E, 2 lits superp. pin 250E, bahut pin 4p+4tir. 200E, table

pin 140x100x0,60:100E. 04-3657694 (M50601)

Av: 2 fauteils électriques neufs toutes positions cuir beige foncé ou tissu rouge, prix à débattre, Arlon. 063-22.14.83 (après 18h) (M50522)

Villégiature (Belgique)

Westende-bad, luxueux appt. 2ch., 4-5p., situé à prox. centre et mer, end. calme, belle vue, 2 balcons sud, grd. conf., w-e., sem. ou quinz. 0479-53.55.67. (V49857)

Ard. prox. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V50109)

La Panne, appt. 4p., au centre et à 50m de la mer, asc., tv, ttes. saisons, à pd: 175E/sem. 0477-82.3713 - ebarbieux@gmail.com (V50612)

Alle/Semois, Ardennes, séjour agréable, repos assuré, promo 3x20 jusqu'au 15 déc : 288E/pers, 4 jours avec petit-déj. et table d'hôte le soir. 061-50.80.30. (V50537)

St-Idesbald, appt. remis à neuf, 70m2, 6p., 20m digue, très lum., sup-éq., tt. cf., tv ch. Fr-Belg, 3e ét., 2 ch., b-sais. 365E/s., sept 395E/s., prix dégressif/durée, pkg. sout. 0489-59.00.07. (V50562)

Coxyde, à l., sem., qz., mois, appt. rez, conf., b. équip., prox. digue, park. privé, 2 ch., 4p., cour, idéal pers. âgées, sans animaux, doc. pr. mail/dem. 071-36.86.25 - 0476-54.95.33. (V50613)

Ard./Sûre, nv. gîte 3 épis, ds. anc. presbytère, ds parc vallée de l'Attert, 16 lits, 6ch., 6sdd, 1sdb, 550m2/4mzv. jard., pkg. conf. www.leparettois.be - magali@leparettois.be - 0496-763696. (V50490)

La Panne centre, appt vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 sall. d'eau, hyp. équip., liv. tr. lum., vélos, du vend. au vend., pas d'anim. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V50430)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jusq. 9p., proche des lacs, jard., park., prom. balisées, équitation et pétanque/place, Internet. 0477-79.67.71 - www.gitelelleul.be. (V50385)

Westende, à l., tr. b. stud. mod., coin digue, v. mer, 2e ét., 4p., 1ch. sép., tv, tt. conf., asc., librer. Toussaint du 25/10 au 2/11 et Noël du 20 au 27/12. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V50617)

Coxyde, app. 5p., 2ch, sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m, digue, côté soleil, rénové, tt confort, tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V50511)

Westende-Bains, à l., studio sup. conf., à pers. soigneuses, sup. vue mer, 7e ét., asc., 4p., gde terr., spac., lumin., mignon, prox. mag. central, prix attractif. 04-379.40.67 - 0498-786615. (V50610)

Lacs de l'Eau d'Heure, gîte nf., 5-6p. ds envir. agricole, prox. immédiate des plans d'eau en dehors de tte. concentr. touristique, promo 20%. www.cloudshais.be - 0495-209563 ap 17h et we (V50443)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henrifagnoule@skynet.be - http://logerskynetblogs.be. (V49839)

La Panne, appart. sur digue, 2e ét., 2ch., 6/8p., rénov., lumineux, très spacieux, déco sympa, tt.conf., près du centre, poss. garage. 0479-32.75.55. (V50038)

Villégiature (France)

Provence, 5' de St-Remy (Eyragues), du 13 au 27/09 (1 ou 2 sem), mais. de charme, 3ch., pisc. chauff. de 11m, 41a., 700m du cœur du village. 0475-94.19.11. (V50582)

Côte d'Azur, Menton, appt. plein sud, impecc., à 1min. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V50458)

Roquebrune-Cap-Martin studio 2 personnes avec jardin, garage, à 60m mer, lere qz sept., lere et 2e qz oct. nov. vac. Noël. 0478-25.86.19. (V50523)

Saint-Rémy-de-Provence, appt 4 pers., sympa, terrasse, vue Alpilles, 2e qz août, sept., oct., nov., déc. 0478-25.86.19. (V50524)

C. Azur, Menton, Roquebr., appt. 1ch., 2 terr., petit immeuble, 2e ét., asc., près mer, magas., SNCF, bus, qz. ou mois, mois hiv.: 750E. 0474-56.97.80 - site: roquebrunewordpress.com. (V50575)

À louer dans le Gard (entre Uzès et Avignon) Mazet 4/6 pers., tt confort, piscine, tennis, restaurant, du 30 août au 13 sept. 0497-14.39.14 - m.vervaecke@hotmail.com. (V50534)

Côte d'Azur, 10km Menton, appt. 4p., face à la mer, terr., liv. ch., sdb., cuis. avec l-vaiss. et mach. à laver, ttes. périodes. 0495-21.27.29. (V50604)

Villeneuve, Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., grd. studio, été/hiver. 081-73.68.98. (V50619)

Roquebrune, Cap-Martin, Menton, à l. ttes. périodes, studio S-O, tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, m-o., phot. disp. 085-84.14.30. (V50599)

Bretagne, Côtes d'Armor, à l. belle mais. en pierres, gîte de Fr 3 épis, 4p., 2ch., gd conf., jard. Calme, 15' plage et sites, à pd 300E/sem selon périodes. 0475-60.67.81. (V50571)

Côte d'Opale, Merlimont plage, appt. 2ch., sdb, liv., tv, terr., sup. équip., gar., rdc, repos garanti, vélos. dominiquewagemans@gmail.com. (V50581)

Bord Médit. Carmargue Grau du Roi, 150m plage, appart. 4 pers., 1ch. rez + jardin, piscine, infos et photos sur www.appartgrau.be. 04-370.11.12 - 0495.5815.35. (V50530)

Roquebrune, Cap-Martin (Menton), studio 2 pers., tt.

Offres d'emploi

L'ASBL CJC RECRUTE (H/F): > un animateur permanent pour son organisation membre Jeunesse & Santé Hainaut Oriental - CDI - temps plein. Plus de détails sur www.mcjobs.be

L'ARCHE NAMUR-BIERGES ASBL RECRUTE (H/F): > un directeur temps plein - gestion quotidienne des services agréées (site de Bierges) - entrée en fonction début 2015. Plus de détails sur www.larche.be (Bierges/actualités).

LE CPCP, CENTRE PERMANENT POUR LA CITOYENNETÉ ET LA PARTICIPATION, RECHERCHE (H/F): > un archiviste pour son antenne de Bruxelles - CDI - temps plein - passeport APE. Plus de détails sur www.cpcp.be Rens.: 02/238.01.75. Envoyez votre candidature avant le 15 septembre à Krystal Guttadauria, responsable des RH, 45 rue des Deux Eglises - 1000 Bruxelles ou guttadauria@cpcp.be

L'ASBL "LE ROUVEROY", MRS POUR PERSONNES ÂGÉES, RECHERCHE (H/F): > des infirmiers A1/A2 - CDI - temps plein et 3/4 temps. Rens.: 064/77.32.47. Envoyez votre candidature à Laurie Faccin, Directrice, Le Rouveroy, 40 rue Roi Albert - 7120 Rouveroy ou l.faccin@lerouveroy.be

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F): > deux adjoints à la direction pour le département administratif et le département des soins infirmiers. Envoyez votre candidature à recrutement@slbo.be ou Clinique St-Luc, Département RH, 8 rue Saint-Luc - 5004 Bouge.

LE CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL ASBL À BRUXELLES ENGAGE (H/F): > un directeur d'école primaire emploi vacant. Envoyez votre candidature pour le 12 septembre (dossier sur demande) à direction@colmi.be ou 02/739.34.16.

LE CHU DINANT-GODINNE - UCL NAMUR ASBL RECRUTE (H/F): > un codeur pour le service RCM - site de Godinne - CDI - temps plein - entrée dès que possible. Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be Envoyez votre candidature pour le 15 septembre à recrutement-chu@uclouvain.be

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINT-ELISABETH À NAMUR RECRUTE (H/F): > un infirmier Siamu pour le service d'urgence - CDI - 38h/sem. > un infirmier pédiatrique pour le service d'urgence - CDI - 38h/sem. > un infirmier en soins palliatifs pour le Foyer Saint-François - CDD d'1 an suivi d'un CDI. Plus de détails sur www.cmsenamur.be

en marche
LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles
☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppeem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze - **SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES** : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélis - **ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES** : Carine Renquin - Mathieu Stassart - **INTERNET** : Jessy Doulette - **MAQUETTE** : Olagil sprl - **MISE EN PAGE** : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août).

IMPRIMERIE : Remy-Roto - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing.

ROUTAGE : L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus.

Une erreur dans votre adresse postale ?
Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

conf., calme, mer et comm. à 150m, terr., tv., ttes. périodes. 0496-31.57.68. (V50375)

C. d'Azur, Villefranche-sur-mer, appt. 2-3p., pl. sud, impecc., ds. résid. calme, vue mer, prox. commerces, plages, trans. en commun, air cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V50352)

Côte d'Opale, Wissant, à l. 50m plage, appart. 4p., séj. 2 clic-clac, tv, cuis. équip., 1ch., sdb., wc. sép., terr. clôt, tt. conf. 0495-32.28.95 - mzimmer@portima.be. (V50279)

Williers, ardennes, 2 studios: 2p. / 2p. et 2 enfnts. moins de 12a., prox. forêt, 8km de l'Abbaye d'Orval, 3km Semois, 250E/s., 130E/w-e., 50E/j. 0033-324.52.60.99. (V50249)

Vosges, La Bresse, 13km de Gérardmer, appt 2/4p., liv., coin cuis., 1ch.+ coin mont. +2 lits sup., pk. privé, tbvue, loc. tt. l'année du sam. au sam. 063-67.78.11 - www.chalet23.izihost.com. (V49855)

Bretagne, Plouguerneu, 100m mer, côt. non défigurées et non bétonnées, émerveillement naturel, climat contre allergies, 4 criq. sauvages, prom, loyer bas. 0477-276514 - jpdjon@hotmail.com (V50494)

Vosges, chalet 7p., vill. typ. vosgien, bcp. d'espace, gd. jard., terr. vue/vallée, alt. 690m, en pl. nature, reste places de 400 à 500E/sem. 0495-20.93.65. (V50487)

Villégiature (Autres pays)

Tenerife, Playa Adeje, appart. 6p., cuis., sal., sdb., gde. terr., vue piscine/plage, serv. hôtel, du 17 au 24/10. 0496-07.50.92 - 087-26.71.74. (V50609)

Marrakech, automne, hiver, printemps, appart. ou ch. d'hôtes, climat bénéfique pour retraités. 0497-

99.97.50 jusqu'au 20/09. (V50598)

Miami Playa, Esp., appart. 2ch., 2sdb.+2wc, airco, cuis.éq., 2 terr., 2 pisc. privé, pkg. clos, accès privatif à la plage, aéroport 30km. 0496-61.06.36. (V50603)

Majorque - Iles Baléares (Santa Ponsa), appart. 100m2, rdch., 2ch., 2sdb., terr., jard., pkg. bord mer, zon. calme, résident., ttes. facilités. 085-23.09.44. (V50595)

Suisse - Val d'Herens, La Sage 1740m, apparts calmes, vue, soleil, prix intéressant ! 0041-272.831.357. (V50538)

Offres de service

LES AMIS D'ACCOMPAGNER ASBL EN RÉGION BRUXELLOISE RECHERCHE (H/F):

> **des accompagnants bénévoles et autres**

pour aider des personnes en situation précaire avec comme objectif leur regain d'autonomie et/ou leur réinsertion sociale - 1/2 journée/sem.

Plus de détails sur www.accompagner.be. Rens.: 02/411.87.54.

LE CENTRE D'ACCUEIL DE CHAITYFONTAINE ASBL À BANNEUX CHERCHE (H/F):

> **des bénévoles**

pour accueillir les pèlerins et aider pour le dressage des tables, la vaisselle...

Rens.: 04/360.91.71 ou chaityfontaine@banneux-nd.be

L'AMO GLOBUL'IN, MAISON DE LA PARENTALITÉ D'ANHÉE, RECHERCHE (H/F):

> **des bénévoles**

pour son atelier "Coup de Pouce" afin de soutenir des enfants de 6 à 12 ans dans leur apprentissage scolaire, le mardi de 15h30 à 17h30.

Plus de détails sur www.globulin-amo.be. Rens.: 0494/31.45.35 - 082/22.49.02 ou info@globulin-amo.be

L'ASBL VOLONT'R RÉGION DE BRUXELLES RECHERCHE (H/F):

> **des bénévoles**

pour du volontariat relationnel auprès de jeunes patients du service d'oncologie, afin d'accompagner, distraire des jeunes adultes de 13 à 30 ans soignés pour un cancer. Formation préalable le samedi 11 octobre.

Rens.: 02/219.15.62 - olivier@volontr.be - www.volontr.be

LE CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE RECHERCHE DES BÉNÉVOLES (H/F):

> **un accueillant (formation assistant social).**

> **des formateurs en français 2h/sem. minimum.**

Public multiculturel - offre de formations et suivi pédagogique.

Rens.: 02/219.12.51. ou soumia.fle.csb@gmail.com

TÉLÉ-ACCUEIL LIÈGE RECHERCHE (H/F):

> **des bénévoles**

pour l'écoute par téléphone des personnes en difficultés psychologiques et relationnelles. Formation préalable à l'écoute les samedis 11, 25 octobre et 8 novembre.

Rens.: 04/342.77.78 - www.tele-accueil.be

Quality nights

Faire la fête tout en préservant sa santé

En Belgique, plus de 50 discothèques, salles de concert et concepts de soirées prennent soin du public en offrant des services utiles à la santé : mise à disposition de bouchons d'oreille et de préservatifs, accès gratuit à l'eau potable, information sur le retour à domicile, formation du personnel, etc.

"Il arrive aux fêtards - principalement jeunes - de prendre des risques dans le cadre des sorties : risques auditifs, consommation d'alcool et autres produits psychotropes, relations sexuelles non protégées...", explique Elodie Della Rossa, de l'asbl Modus Vivendi. Dans la perspective de réduire durablement ces risques, l'association est à l'initiative du projet Quality nights. Objectif ? Inviter les lieux festifs à s'engager au respect de minimum six services au public (lire ci-dessous) et leur accorder, sur cette base, un label. "Pour un lieu festif comme une discothèque, adhérer à ce label permet d'offrir au public des solutions pérennes pour réduire ces risques. Mais il s'agit aussi d'inviter les organisateurs et le public à réfléchir à ces questions. En ce sens, fournir des services préventifs vise à terme la responsabilisation des acteurs de la fête", ajoute Elodie Della Rossa.

Initialement lancée en 2007 à Bruxelles - qui compte aujourd'hui 13 lieux labellisés, l'expérience a, par la suite, été réitérée dans les méga-



"Le label valorise les lieux qui s'impliquent pour le bien-être de leur public"

Un label, six services

Concrètement, les lieux festifs labellisés Quality nights s'engagent à fournir six services obligatoires à leurs clients :

- > eau potable gratuite, facilement accessible, afin de réduire les risques de déshydratation,
- > préservatifs gratuits ou à prix modique,
- > bouchons d'oreille gratuits ou à prix modique,
- > au minimum 50 % du personnel de contact sensibilisé aux gestes d'urgence, à la gestion des conflits, aux nuisances sonores et à l'usage de produits psychotropes,
- > diffusion d'alertes rapides (sous forme d'affiches ou via la distribution de flyers) en cas de circulation en Belgique de produits psychotropes particulièrement dangereux,
- > brochures d'information sur la santé.

dancings du Tournaisis puis à Charleroi. Le projet s'est étendu aux autres provinces, à la Flandre et même par-delà la frontière franco-belge. En tout, plus de 50 lieux festifs sont aujourd'hui labellisés.

"Ce projet inédit en Belgique a pu se concrétiser grâce à un véritable travail de collaboration entre, d'une part, les associations actives dans le domaine de la promotion de la santé et d'autre part, les acteurs de la fête", précise Yoan Pesesse, responsable de la communication à Modus Vivendi. La politique du label est de s'inscrire dans la fête, d'interpeller sans moraliser. D'ailleurs, l'adhésion se fait sur base volontaire.

"De plus en plus d'établissements nous sollicitent, se réjouit Yoan Pesesse. Le label valorise les lieux qui s'impliquent pour le bien-être de leur public. Nous assistons à une vie festive diversifiée, responsable et sensible à la santé de son public, et qui contribue de manière globale au bien-être de la communauté. C'est pourquoi, nous ne doutons pas que le projet va continuer à s'agrandir".

Le concept a d'ailleurs déjà été élargi à des événements ponctuels d'envergure comme des festivals ou soirées 'Outdoor'.

Pour mieux promouvoir les services constitutifs du label, Quality nights a également développé des partenariats avec des acteurs spécialisés comme l'IBSR (Institut belge de sécurité routière) et la Mutualité chrétienne (MC). Après avoir été présente dans de nombreux festivals cet été avec son action *Eclate-toi, pas tes oreilles !*, la MC participera activement à Quality nights en offrant des bouchons d'oreilles réutilisables. Ils seront distribués gratuitement dès octobre aux sorteurs et amateurs de musique dans les lieux labellisés. Grâce à ces protections auditives de qualité, les fêtards pourront réduire le volume sonore de 15 décibels et profiter ainsi de leur soirée sans danger (1).

// SYLVIE KLINKEALLIE

>> Plus d'infos sur www.qualitynights.be

(1) Près d'un jeune sur cinq souffre de lésions auditives suite à une trop longue exposition à de la musique trop forte.

Sport

Cet automne, courez pour votre forme !



Depuis cinq ans, la Mutualité chrétienne soutient le programme *Je cours pour ma forme*, développé dans 165 communes en Wallonie et à Bruxelles par l'asbl Sport & Santé. N'attendez plus pour rejoindre un groupe !

Encourageant les personnes qui souhaitent se lancer dans la course à pied, cette initiative rencontre un vif succès chez les coureurs débutants. Réparti en quatre niveaux (5, 10, 15 et 20 km) sur 12 semaines, le programme *Je cours pour ma forme* (JCPMF) a pour objectif de faire (re)découvrir aux participants le plaisir de courir et les bienfaits de ce sport. Les groupes sont encadrés par un entraîneur formé. A la fin de la session, chacun reçoit un diplôme et peut décider de passer au niveau suivant.

Au total, pas moins de 13.000 coureurs ont suivi le programme au printemps dernier ! Et ce nombre ne cesse de croître. "La réussite du programme se résume en trois mots : simplicité, convivialité et efficacité, s'enthousiasme Isabelle Crutzen, coordinatrice du programme. Le plan d'entraînement est à la portée de beaucoup de monde (simplicité). Les participants 'brossent' rarement les sessions car il y a une dynamique de groupe qui pousse tout le monde à relever le défi (convivialité). De plus, les effets sur la santé sont nombreux : meilleur sommeil, renforcement du

squelette, amélioration de la condition physique et de la confiance en soi (efficacité)".

La MC, partenaire actif

En tant que partenaire de l'asbl Sport & Santé, la Mutualité chrétienne organise elle-même des sessions grâce à ses animateurs 'Infor Santé'. Elle offre aussi à tous les participants un jeu de cartes adapté aux niveaux 1 (de 0 à 5 km) et 2 (de 5 à 10 km), incluant le programme d'entraînement pour les séances "libres".

Les enjeux de santé publique réunissent l'asbl organisatrice et la MC. De plus en plus d'intervenants du monde de la santé utilisent en effet l'activité physique (en groupe, c'est encore mieux) comme outil thérapeutique. Pour ceux qui souhaitent se lancer dans l'aventure JCPMF, il est encore possible de s'inscrire aux sessions qui débutent en septembre !

>> Plus d'informations sur l'agenda des sessions, les contacts et les lieux d'entraînement sur www.jecourspourmaforme.com/belgique

Simplicité, convivialité et efficacité résument le programme

La nouvelle brochure est en route !



Planifiez vos vacances Intersoc avec notre nouvelle brochure. Elle sort de presse le 5 septembre. Les inscriptions commencent à partir du 16 septembre.

Des familles avec enfants jusqu'aux plus de 50 ans actifs, Intersoc propose des formules de vacances adaptées à chacun.

Voulez-vous aussi participer à d'inoubliables vacances ?

Rendez-vous sur www.intersoc.be ou commandez la brochure via le numéro 070 23 38 98.



Alda Greoli, en tant que secrétaire nationale de la Mutualité chrétienne, a signé nombre d'éditoriaux d'*En Marche* depuis 2007. Elle occupe désormais le poste de chef de cabinet de Maxime Prévot, vice-président et ministre de la Santé - entre autres - en Wallonie. Elle signe ici le dernier édito d'une longue série qui a éclairé, mois après mois, les enjeux d'une solidarité accrue. La rédaction la remercie pour son soutien constant à la ligne rédactionnelle du journal. Lire aussi sur www.enmarche.be : "Merci Alda", écrit par Jean Hermesse, secrétaire général.

Éditorial Alda Greoli // secrétaire nationale



77 éditoriaux plus tard...

Alda Greoli dans le film sur *En Marche*

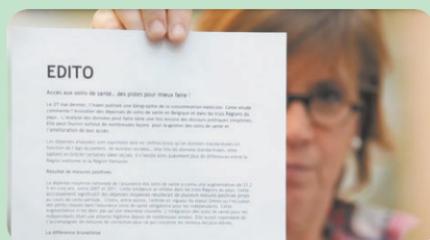
En janvier 2007, inaugurant la série d'éditoriaux à ma signature, je t'écrivais une "lettre ouverte à toi ma chère Europe". Je m'inquiétais de toi. En effet, tu attaques l'État belge, tu l'enjoignais de mettre fin à son "protectionnisme" en matière d'assurance de soins de santé. Tu nous faisais frémir à l'idée de voir disparaître un pan entier de l'assurance sociale belge : le droit de tous les Belges d'accéder à des soins de qualité sur un principe de solidarité. Je n'ai pas changé d'avis.

Ma chère Europe, ta manie de vouloir toujours tout ramener au marché et ta façon de simplifier les questions sociales en t'en remettant à la main de plus en plus invisible de la régulation des marchés, ont tendance à m'agacer très fortement. Comme si tout était monnayable ! Pourtant, tu nous as aussi apporté une période de paix, une liberté de circulation entre tes murs, une ouverture à la culture des autres. Tu es devenue le pays de nos enfants. Ma chère Europe, tu constitues la preuve que des hommes et des femmes peuvent construire ensemble un vrai projet politique.

Je forme le vœu que tous les citoyens européens prennent conscience de l'importance de ta gouvernance et qu'ils se montrent vigilants à l'égard de ceux qui composent tes lieux de gouvernance. Je fais aussi le vœu que l'ouverture sur ce grand espace européen qui est ton pays ne conduise à des replis identitaires. Les parcelles de terrains seraient alors tellement petites que nous aurions l'impression de revivre les royaumes belliqueux des âges anciens. Il faudra un jour que nous échangeons sur le risque de repli sur son village ou sa province que tes grands espaces semblent avoir pour conséquence. D'ailleurs, cette réflexion me donne envie de te dire que de notre côté aussi nous avons beaucoup changé ces dernières années.

Depuis ma dernière lettre, nous avons aussi ouvert de grands chantiers. Ils nous ont parfois fait peur. Car, il n'y a pas que toi pour remettre en cause les acquis de la sécurité sociale. Tu as fait des disciples (qui pourtant parfois remettent ta légitimité en cause). Ils nous ont contraints à réformer notre État belge de manière profonde. Et, j'espère que cette obligation pourra se transformer en une vraie opportunité.

Je dois bien te dire qu'il nous reste de vrais défis et que ces chantiers sont loin d'être achevés. Je pense que tu pourrais y mettre tes forces (et pas tes foutues manies). L'accès à des soins de santé de qualité n'est jamais chose acquise de manière définitive. La fragilisation de notre économie, couplée à un état assez lamentable des finances publiques, nécessiteront du courage et de la conviction pour ne pas résoudre les ques-



tions par une marchandisation des soins et des prestations sociales. Tout comme nos voisins européens, nous profitons d'une espérance de vie relativement longue mais nous n'avons pas toujours été prudents sur les mesures à prendre pour garantir l'avenir de nos pensions. Pourtant le leitmotiv semble être à la diminution des contributions solidaires. Tu te rends compte ? Cela conduit évidemment à une dualisation plus forte de la population.

Et quand je regarde dans certains coins de ton espace européen ou dans le reste du monde, je ne peux que constater les effets de la dualisation et de la cohésion sociale fragilisée : plus de pauvres, une fragilisation accrue des classes moyennes, celles-là même qui contribuent le plus à l'économie et à la richesse. Et des riches toujours plus riches. Bref, plus de dépenses d'État pour compenser tout cela. Tu connais mieux que moi l'état des finances des États-Unis ou des pays asiatiques émergents, eux qui ont fait le choix de l'ultralibéralisme des interventions sociales.

Ma chère Europe, au moment de mettre un point final à cette missive, je voudrais te dire que j'espère que tu auras l'audace des rêves de ceux qui t'ont mise au monde.

Je te souhaite à toi, Europe, mais aussi à tous les lecteurs et lectrices de ce courrier un avenir solidaire, des envies de mettre chacun notre petite - toute petite - pierre à la construction de notre bien-vivre ensemble. Être solidaire est le seul acte individualiste qui ait du sens ! La petite brique ou pierre que vous y mettez est l'assurance d'une belle architecture commune ! À bientôt.

ÊTRE SOLIDAIRE EST LE SEUL ACTE INDIVIDUALISTE QUI AIT DU SENS !

ça se passe

// Schizophrénie

Le mardi 9 septembre de 18h à 20h se tiendra une soirée d'information sur le module "Profamille" destiné aux proches de personnes atteintes de schizophrénie pour les informer et les aider à mieux faire face à la maladie. Organisé par Similes Wallonie avec l'Hôpital Van Gogh. **Gratuit**
Lieu : Hôp. Van Gogh à 6030 Marchienne-au-Pont
Infos : 04/344.45.45 • www.similes.org

// Vivre sans l'autre

Du jeudi 11 septembre au jeudi 11 décembre, le Centre spirituel ND de la justice propose un parcours d'accompagnement du deuil durant trois mois à raison d'une séance par semaine.
Lieu : 9 av. Pré au Bois à 1640 Rhode-St-Genèse
Infos : 02/358.24.60 • www.ndjrhode.be

// Harby farm festival

Les vendredi 12 et samedi 13 septembre aura lieu la 12^e édition du Harby farm festival. Au programme : musiques, animations variées et spectacles de rue, pour petits et grands. **Lieu** : La Ferme du Harby, 3 chemin du Harby à 7750 Anseroeul
Infos : 069/45.57.42 • <http://fermeduharby.be>

// Économie sociale

Le lundi 15 septembre à 19h30, l'Académie des entrepreneurs sociaux et Saw-b organisent une conférence : "Social impact bond : quelles balises pour un outil de financement innovant ?" **Gratuit**
Lieu : 75 rue Botanique à 1210 Bruxelles
Infos : 071/53.28.30 • www.saw-b.be

// Grandir avec les écrans

Le samedi 20 septembre de 16h15 à 18h15, le Centre éclore convie à une conférence : "Grandir avec les écrans : un défi ou une chance ?" **Prix** : 5 EUR
Lieu : 50 rue des Aubépines à 6800 Libramont
Infos : 061/23.85.62 • www.centreeclore.be

// Grande procession de Tournai

Le dimanche 14 septembre à 10h, la Grande procession historique sortira dans les rues de Tournai.
Infos : 069/22.20.45

// Confiance en soi

Du mardi 16 septembre au jeudi 23 octobre de 9h30 à 12h, Vie Féminine propose un espace pour reprendre confiance en soi, libérer son potentiel. Méthodes ludiques. **Prix du cycle** : 15 EUR **Lieu** : MOC, Av. de la République Française 6 à 4920 Aywaille
Infos : 04/263.23.50 • antenne-aywaille@viefeminine.be

// Anti-langue de bois

À partir du 17 septembre, le Centre de jeunes Taboo et la JOCF proposent aux jeunes un atelier Novlangue pour leur donner les outils afin de décortiquer l'actualité et les discours politiques et reprendre le pouvoir sur les mots. **Gratuit**. **Lieu** : Charleroi.
Infos : 071/641.307 • www.cjtaboo.be

// Acouphènes et AVC

Le samedi 20 septembre à 15h, l'ASBL Belgique acouphènes organise une conférence sur les rapports entre acouphènes et accidents vasculaires cérébraux. **Prix** : 8 EUR
Lieu : CHRN, 185 av. Albert 1^{er} à 5000 Namur
Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Autisme et qualité de vie

Le samedi 20 septembre de 9h30 à 17h, l'asbl Participate organise un congrès sur la qualité de vie des personnes autistes. **Prix** : 12 EUR
Lieu : 118 rue de l'Aqueduc à 1050 Bruxelles
Infos : 081/74.43.50 • www.participate-autisme.be

// Balade à vélo

Le dimanche 21 septembre, l'association belge du diabète convie à une balade à vélo (20km) à l'occasion du dimanche sans voiture. Départ au pied de l'Atomium.
Infos : 02/374.31.95 • www.diabete-abd.be

// Apprentissage et épilepsie

Le lundi 22 septembre à 20h, la Ligue contre l'épilepsie organise la conférence : "Impact de l'épilepsie sur les apprentissages de l'enfant". **Gratuit**
Lieu : 49 av. Albert à 1190 Bruxelles
Infos : 02/344.32.63 • www.ligueepilepsie.be

// Alzheimer

Le lundi 22 septembre de 8h30 à 16h, l'ASBL Le bien vieillir organise un colloque : "Maladie d'Alzheimer : des pratiques pour plus de dignité". **Prix** : 50 EUR **Lieu** : La Marlagne à 5100 Wépion
Infos : 081/65.87.00 • www.lebienvieillir.be

// Les mardis de la philo

Le mardi 23 septembre de 10h à 13h, l'ASBL Philo.be reprend sa saison des mardis de la philo avec "Le visage et la pureté". **Prix** : 30 EUR (réductions)
Lieu : théâtre du Vaudeville à 1000 BXL
Infos : 0475/72.09.10 • www.lesmardisdela.philo.be

// Proton-thérapie et cancer

Le jeudi 25 septembre de 14h à 16h, l'association Repère-âges organise une conférence : "La proton-thérapie : une arme dans la recherche contre le cancer". **Prix** : 5 EUR
Lieu : salle paroissiale, église St Pie X à 1342 Limelette
Infos : 0470/07.34.75 • www.paroissesaintpie.x.be

// Matinée de méditation

Le samedi 27 septembre de 10h à 12h aura lieu une matinée de méditation dans le cadre des journées Émergences. Avec Christophe André, Christophe Massin, Alexandre Jollien et Matthieu Ricard. **Prix** : 26,50 EUR
Lieu : 183-185 bd du Souverain à 1160 BXL
Infos : 070/66.06.01 • www.emergences.org

// Borderlines

Le samedi 27 septembre, l'ASBL Synopsys et l'UNAMur organisent une journée d'étude sur "Borderlines : des théories aux pratiques". Avec les auteurs du "Manuel du borderline". **Prix** : 75 EUR
Lieu : 153 bd de la Constitution à 4020 Liège
Infos : 081/72.41.53 • www.synopsys.be

// La démocratie en crise

Le lundi 29 septembre de 14h30 à 16h30 aura lieu une conférence de l'Antenne interuniversitaire UCL-ULB des aînés de Nivelles : "La démocratie en crise". **Prix** : 5 EUR
Lieu : Waux-Hall, 1 pl. Albert 1^{er} à 1400 Nivelles
Infos : 067/21.25.97

// Une pension à points ?

Le lundi 29 septembre à 14h30, Énéo organise une après-midi d'étude. Béa Cantillon, membre de la Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 et professeure à l'Université d'Anvers, éclairera les propositions contenues dans le rapport de la Commission. **Gratuit**. **Lieu** : ANMC, ch. de Haecht 579 à 1031 BXL
Infos : 02/246.46.73 • www.eneo.be

// Logopédie

Le jeudi 2 octobre de 20h à 22h, l'Association scientifique et éthique des logopèdes organise la conférence : "Comportements, défis et communication : quel rôle pour les logopèdes?". **Prix** : 8 EUR
Lieu : 10 pl. Cardinal Mercier à 1348 LLN
Infos : www.aself.be

// Rire pour la santé

Le vendredi 10 octobre de 8h30 à 17h, le Centre de référence en santé mentale organise une journée d'étude : "Rire pour ma santé !" **Prix** : 30 EUR
Lieu : 16 av. des Mugnets à 6001 Marcinelle
Infos : 081/25.31.40 • www.cresam.be

// Sois jeune et bouge-toi !

Les samedi 11 et dimanche 12 octobre, le Cefoc organise un weekend de formation sur le sens de l'engagement des jeunes. **Prix** : 60 EUR
Lieu : La Marlagne à 5100 Wépion
Infos : 081/23.15.22 • www.cefoc.be